



Bulletin Officiel

N° 4343 Vendredi 26 Avril 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF	
SYPHAX AIRLINES	2
AVIS DES SOCIETES	
COMMUNIQUE	
STARTUP FACTORY SEED FUND	3
COMMUNIQUE DE PRESSE	
TUNIS-RE	4
TUNISIE LEASING	5
ASSURANCES SALIM	5
AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE	
TUNISIE LEASING	6
CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2013/1 »	6
ASSEMBLEES GENERALES AGO ET AGE	
AL KHOUTAF	7
TUNISO-EMIRATE SICAV	8
STIA	9
CIL : AGO	10
CIL : AGE	11
STAR : AGO	12
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	13
UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	13
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV	14
FINANCIERE HANNIBAL SICAV	14
SICAV AXIS TRESORERIE	14
PROJETS DE RESOLUTIONS	
CIL : AGE	15
CIL : AGO	16-17
STAR : AGO	18-19
AL KHOUTAF ONDULE	20-21
RESOLUTIONS ADOPTEES	
ATB	22-25
INFORMATION POST AGO	
PPPME	26
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS	
SOTETEL	27
COURBE DES TAUX	28
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	29-30
ANNEXE I	
OFFRE A PRIX FERME ET PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE	
SYPHAX AIRLINES	
ANNEXE II	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012	
- ATTLJARI FCP HARMONIE	
- FCP IRADETT 50	
- FCP IRADETT 20	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ENAKL AUTOMOBILES	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (SELON REFERENTIEL IFRS) ENAKL AUTOMOBILES	

COMMUNIQUE DU CMF

A la demande des membres du syndicat du Placement Garanti des actions à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital de la société Syphax Airlines, objet du prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché alternatif de la cote de la Bourse, visé par le CMF en date du 17/04/2013 sous le n°13-823,

Le CMF porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la précision suivante a été apportée au Placement Garanti : « En cas d'excédent de titres offerts non demandés au niveau du Placement Garanti, le reliquat sera affecté à la Catégorie D de l'Offre à Prix Ferme ».

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE**DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS****Startup Factory Seed Fund**

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.
Agrément du CMF N°07-2013 du 14 février 2013

United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna) porte à la connaissance du public que les opérations de souscriptions publiques des parts de Startup Factory Seed Fund commencent à partir du **24 avril 2013**.

Startup Factory Seed Fund présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	Startup Factory Seed Fund
Siège social :	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
Durée :	5 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune
Visa :	Visa n°13-0825 du 23 avril 2013
Objet Social :	Le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif. « Startup Factory » intervient dans tout projet dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.
Législation applicable :	Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005
Montant initial :	2 500 000 dinars divisé en 25 000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément :	14 février 2013
Promoteurs :	Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) et United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)
Gestionnaire :	United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)
Dépositaire :	Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT)
Distributeur :	United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)

Pour plus d'informations sur Startup Factory Seed Fund, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 23 avril 2013, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « **TUNIS RE** », réuni le 24 Avril 2013, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 06 Juin 2013, la distribution de **0,325 Dinar par action** au titre de dividende de l'exercice 2012.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing SA s'est réuni le 23 avril 2013, a passé en revue l'activité du groupe et arrêté les comptes individuels et consolidés au 31 décembre 2012 à la suite de quoi il a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 4 juin 2013 et de lui proposer la distribution d'un dividende de 1 DT par action, soit 20% du nominal.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 196

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE : ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003

Le Conseil d'Administration réuni le 24/4/2013 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée pour le 21 Mai 2013 au siège de la BH, un dividende de 0,850 D par action.

2013 - AS - 185

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord- Av Hédi KARRAY -1082 Mahrajène-

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation de son capital social de 6 500 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2012 en deux opérations successives : en numéraire et par incorporation des réserves, objet de la note d'opération visée par le CMF sous le n° 12-0799 du 13 décembre 2012, a été réalisée dans les conditions suivantes :

- 1- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 5 000 000 dinars par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles à un prix d'émission de 22 dinars soit 5 dinars de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 17 dinars souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.
- 2- Augmentation de capital par incorporation des réserves de 1 500 000 dinars et l'émission de 300 000 actions nouvelles attribuées gratuitement aux détenteurs des 8 000 000 actions libérées composant le capital après l'augmentation en numéraire.

Le capital social de Tunisie Leasing est ainsi porté à 41 500 000 dinars divisé en 8 300 000 actions de nominal 5 dinars. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2013 - AS - 200

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2013/1 »

MAC SA, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «HL 2013/1» de 20 000 000 DT, ouvertes au public le 19 avril 2013, ont été clôturées le **24 avril 2013**.

2013 - AS - 197

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية والجلسة العامة الخارقة للعادة

الخطاف الورق المقوى

المقر الاجتماعي : طريق تونس كم 13.5 سيدي صالح صفاقس

يتشرف مجلس ادارة الشركة باستدعائكم لحضور الجلسة العامة العادية للسنة المالية 2012 ، التي ستعقد يوم **الأحد 5 ماي 2013 على الساعة التاسعة صباحا** وكذلك الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد في نفس اليوم مباشرة إثر إنتهاء الجلسة العامة العادية .

ستعقد الجلستان المشار إليهما **بنزل برج الضيافة الكائن بطريق سكرة كلم 3 صفاقس** وذلك للنظر في جدول الاعمال التالي :

I- الجلسة العامة العادية :

1. قراءة تقرير التصرف المتعلق بالسنة المالية 2012.
2. قراءة التقرير العام والتقرير الخاص لهراقب الحسابات للسنة المالية 2012.
3. المصادقة على تقرير التصرف المتعلق بالسنة المالية 2012.
4. المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية وعلى عمليات الأخرى مع الأطراف المرتبطة.
5. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة ومنحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق لسنة 2012.
6. المصادقة على القوائم المالية لسنة 2012 والنتائج.
7. تبويب النتائج لسنة 2012.
8. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة والمدير العام.
9. الإعلام بتولي مناصب إدارة بشركات أخرى يشغلها المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة.
10. منح النفوذ للقيام بالإجراءات.

II- الجلسة العامة الخارقة للعادة :

1. قراءة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة الخارقة للعادة حول الترفيع في رأس مال الشركة نقدا المصادقة عليه.
2. ضبط قيمة الترفيع في رأس مال الشركة نقدا والمصادقة عليه.
3. تحيين القانون الأساسي للشركة
4. تحديد آجال الإكتتاب وكيفية تحرير الترفيع في رأس مال الشركة .
5. منح النفوذ للقيام بالإجراءات.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

Les actionnaires de la TUNISO-EMIRATIE SICAV sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **15 mai 2013 à 9H00** au siège social de la société, sis au 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2012,
- ❖ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012 ;
- ❖ Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- ❖ Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012 ;
- ❖ Nomination d'administrateurs ;
- ❖ Nomination de Commissaire aux Comptes ;
- ❖ Fixation des jetons de présence.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne d'Industrie Automobile – STIA S.A-

Siège Social : Rue Taha Houcine – Khezama Est – Sousse

Suite à la première convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la S.T.I.A pour le **samedi 6 avril 2013 à 10h** au siège de la société sis Rue Taha Houcine – Khezama Est (derrière Slim Centre) – Sousse, l'ordre du jour étant:

- Examen des affaires contentieuses pendantes.

Et compte tenu que **le quorum n'ayant pas été atteint**, les actionnaires de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile « STIA » sont convoqués pour la 2^{ème} fois en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **samedi 18 mai 2013 à 10h** au siège social de la société sis Rue Taha Houcine – Khezama Est (derrière Slim Centre) – Sousse.

L'ordre du jour demeure inchangé.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT

16 avenue Jean Jaurès - Tunis -

MF. 381878SAM000

**AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
LE MARDI 21 MAI 2013**

Sur décision du Conseil d'Administration du 02 Avril 2013, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Mardi 21 Mai 2013 à 16 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.1 Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2012 ;
- 1.2 Lecture des rapports des Commissaires Aux Comptes de l'exercice 2012 ;
- 1.3 Approbation des Etats Financiers de la société relatifs à l'exercice 2012 ;
- 1.4 Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2012 ;
2. Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2012 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
4. Distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2012 ;
5. Approbation des montants des jetons de présence ;
6. Emission d'Emprunts Obligataires ;
7. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**POUR / LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT

16 avenue Jean Jaurès - Tunis -

MF. 381878SAM000

**AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE
LE MARDI 21 MAI 2013**

Sur décision du Conseil d'Administration du 02 Avril 2013, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue le **Mardi 21 Mai 2013 à 17 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la version modifiée des statuts effectuée en novembre 2011 ;
2. Modification des articles 9 et 42 des statuts ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant une action ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**POUR / LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

STAR ASSURANCES

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

La société STAR ASSURANCES, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 16 mai 2013 à 9h 30** à l'hôtel Acropole Les Berges du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2012.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2012 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2012,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2012,
- Ratification de la cooptation d'administrateurs,
- Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Union Financière ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de l'**Union Financière ALYSSA SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 21 mai 2013 à 8h00** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale- les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à un administrateur sortant,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

2013 - AS - 205

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de l'**Union Financière SALAMMBO SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 21 mai 2013 à 9 heures** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus aux administrateurs sortants,
- Fixation des jetons de présence,
- Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

2013 - AS - 206

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 21 mai 2013 à 9h15** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale- les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus aux administrateurs sortants,
- Fixation des jetons de présence,
- Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

2013 - AS - 207

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de l'**Union Financière HANNIBAL SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 21 mai 2013 à 9h30** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale- les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus aux administrateurs sortants,
- Fixation des jetons de présence,
- Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

2013 - AS - 208

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 67, Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS

SICAV AXIS TRESORERIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mercredi 15 mai 2013 à 15 heures** au siège social de la société au 67, Avenue Mohamed V, Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Examen et approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2012 ;
4. Renouvellement des mandats des administrateurs ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2012 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence aux administrateurs présents;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 209

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE
LEASING**

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

**PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
POUR LE MARDI 21 MAI 2013**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la version modifiée des statuts effectuée en novembre 2011 en application de certaines dispositions prévues au niveau du code des sociétés commerciales ainsi qu'au niveau de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 9 et 42 des statuts afin de se conformer au code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE
LEASING**

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

**PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE POUR LE
MARDI 21 MAI 2013**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2012, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions et opérations spéciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2012 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit:

▶ Résultat net 2012 :	9.108.340
▶ Report à nouveau 2011 :	265.639
Total :	9.373.979
▶ Réserve légale (plafond 10%) :	52.135
▶ Dotation au fonds social :	200.000
▶ Réserves pour Réinvestissements exonérés :	4.924.000
Solde à affecter :	4.197.844
▶ Bénéfice à distribuer :	3 750.000
▶ Report à nouveau :	447.844

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,750 DT par action.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des trois Comités créés conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 à 15 000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence, englobant les rémunérations des Comités, à 108 000 Dinars à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100 000 000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O statuant sur l'exercice 2013, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

STAR ASSURANCES

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

Projet des résolutions de la société STAR ASSURANCES à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2013.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2012, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2012 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 comme suit :

Résultat 2012	15 308 046 500
Report à nouveau 2011	57 458 473 235
Total	72 766 519 735
Réserves Fonds Social	1 500 000 000
Reliquat	71 266 519 735
Dividendes	4 153 847 400
Report à nouveau 2012	67 112 672 335

En conséquence, il sera servi un dividende de 1,800 DT par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter duauprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Dominique UZEL en tant qu'administrateur représentant Groupama en remplacement de monsieur Florent HILLAIRE,
- Madame Cécile DAUBIGNARD en tant qu'administrateur représentant Groupama en remplacement de monsieur Henri PIQUEMAL.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de monsieur Dominique UZEL et madame Cécile DAUBIGNARD en qualité d'administrateurs. Leurs mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « La Générale d' Audit et Conseil » représenté par Monsieur Chiheb GHANMI comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2013, 2014 et 2015 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

مشروع القرارات

الخطاف الورق المقوى

المقر الاجتماعي : طريق تونس كم 13.5 سيدي صالح صفاقس

مشروع القرارات المعروضة على الجلسة العامة الخارقة للعادة المنعقدة
بـوم 5 ماي 2013

القرار الأول : المصادقة على تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة الخارقة للعادة حول
الترفيغ في رأس مال الشركة نقدا

تصادق الجلسة العامة الخارقة للعادة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق
بالترفيغ في رأس مال الشركة نقدا.

تمت المصادقة على هذا القرار بنسبة.....بالمائة

القرار الثاني : ضبط قيمة الترفيع في رأس المال نقدا والمصادقة عليه.

بعد الإستماع إلى تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالترفيغ في رأس مال الشركة
نقدا والمصادقة عليه، وبعد أن لاحظت أن رأس مال الشركة محررا بالكامل،
تقرر الجلسة العامة الخارقة للعادة الترفيع في رأس مال الشركة نقدا بما قيمته
مليون (1.000.000) دينار أي من أربعة ملايين (4.000.000) دينار إلى خمسة
ملايين (5.000.000) دينار بإنشاء خمسين ألف سهم جديد تبلغ قيمة الإصدار
القيمة الإسمية أي عشرون (20) دينارا للسهم الواحد.
وبذلك، يكون للمساهمين على نسبة مقدار الأسهم التي يملكونها حق الأفضلية في
الإكتتاب بالأسهم الجديدة وذلك بنسبة سهم جديد
لكل أربعة أسهم قديمة، ويكون تاريخ التمتع إبتداءا من 1 جانفي 2013 .

تمت المصادقة على هذا القرار بنسبة.....بالمائة

- Suite -

القرار الثالث : تحيين القانون الأساسي

تبعاً للقرارين السابقين ، وبعد أن يتم إنجاز الترفيع في رأس المال ينقح الفصل السابع من القانون الأساسي للشركة المتعلق برأس المال الإجتماعي ليصبح كما يلي :

الفصل 7 جديد : رأس المال الإجتماعي :

قيمة رأس المال الإجتماعي خمسة ملايين (5.000.000) دينار مقسم إلى مائتين وخمسين ألف (250.000) سهماً نقدياً قيمة الواحد عشرون (20) ديناراً. ويمكن الترفيع أو التخفيض في رأس المال عملاً بالقوانين والتشريعات الجاري بها العمل.

تمت المصادقة على هذا القرار بنسبة.....بالمائة

القرار الرابع : تحديد آجال الإكتتاب وكيفية تحرير الترفيع في رأس المال

تفوض الجلسة العامة الخارقة للعادة لمجلس الإدارة السلطات اللازمة لغرض :

- إنجاز الترفيع في رأس المال على دفعتين متساويتين على أن يتم التحرير الكامل لرأس المال في أجل أقصاه 31 ديسمبر 2013 .
- معاينة التحقيق النهائي للترفيع في رأس المال المنصوص عليه بالقرار الثاني أعلاه.

تمت المصادقة على هذا القرار بنسبة.....بالمائة

القرار الخامس : التفويض للقيام بالإجراءات :

أعطيت جميع التفويضات والنفوذ لحامل نسخة أو نظير من هذا المحضر للقيام بكل إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار التي يستوجبها القانون أينما لزم الأمر.

تمت المصادقة على هذا القرار بنسبة.....بالمائة

AVIS DES SOCIETES

Résolutions adoptées

Arab Tunisian Bank

-ATB-

Siège social : 9, rue Hédi Nouira 1001 TUNIS

uite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012, l'Arab Tunisian Bank
ible, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

Résolutions adoptées :

Première résolution

Après lecture du Rapport d'activité de la banque au titre de l'exercice 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve le Rapport d'activité tel que présenté par le conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Après lecture du Rapport Général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire l'affectation des bénéfices de l'exercice 2012 comme suit :

REPARTITION DES BENEFICES - EXERCICE 2012

Bénéfice de l'exercice	50 106 971,567
Réserves pour réinvestissements exonérés	48 975 000,000
Reliquat distribuable	1 131 971,567
Report à nouveau	14 458,429
Réserves disponibles	20 860 000,000
Sommes à affecter	22 006 429,996
Dividendes à distribuer (22%)	22 000 000,000
Report à nouveau	6 429,996

La date de mise en paiement des dividendes a été fixée à compter du **24-04-2013**

Cette résolution est adoptée à la majorité absolue

- Suite -

Quatrième résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer au titre de Jetons de présence, pour chaque administrateur et conseiller tel que décidé par l'assemblée générale du 24 mai 2006, un montant brut de 31 250,000 DT correspondant à un montant net d'impôt de 25 000,000 DT pour l'exercice clos au 31-12-2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire l'approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31-12-2012 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -**II - Le Bilan après affectation du résultat comptable**

	31.12.2012	31.12.2011
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	144 041	45 416
Créances sur les établissements bancaires et financiers	659 622	518 237
Créances sur la clientèle	2 499 065	2 327 650
Portefeuille-titres commercial	886 386	1 057 104
Portefeuille d'investissement	304 662	263 703
Valeurs immobilisées	59 243	62 531
Autres actifs	50 022	37 976
TOTAL ACTIF	4 603 041	4 312 617
PASSIF		
Banque centrale et CCP	44 279	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	370 398	466 681
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 543 631	3 229 809
Emprunts et ressources spéciales	149 398	157 449
Autres passifs	57 256	48 705
TOTAL PASSIF	4 164 962	3 902 644
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	100 000
Réserves	338 073	309 958
Résultats reportés	6	14
Résultat de l'exercice	-	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	438 079	409 972
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 603 041	4 312 617

- Suite -

III - L'état d'évolution des capitaux propres

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2012 avant affectation	100 000	130 471	10 000	4 219	19 293	124 785	2 790	18 400	14	50 107	460 079
Réserves à régime spécial devenues disponibles		-1 567			-19 293					20 860	0
- Réserve pour réinvestissement						48 975				-48 975	0
-Dividendes										-22 000	-22 000
-Résultats reports									-8	8	0
Solde au 31.12.2012 après affectation du résultat	100 000	128 904	10 000	4 219	0	173 760	2 790	18 400	6	0	438 079

AVIS DES SOCIETES

INFORMATION POST AGO

**BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES**

Siège social : 34 rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, Tunis

Résolution adoptée de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23/04/2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à conclure un contrat de financement entre la Banque Européenne d'Investissement et la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), garanti par l'Etat Tunisien, d'un montant total maximum à l'équivalent de cent (100) millions d'euros, garanti par l'Etat Tunisien, remboursable sur 15 ans dont 4 ans de délai de grâce et habilite le Président Directeur Général de la BFPME à conclure ce Contrat de financement et à le signer avec tous les documents et engagements y afférents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS -SOTETEL-**
Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications - SOTETEL - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2013.

En KTD

INDICATEURS D'ACTIVITE T1 2013

Designation	1 ^{er} Trimestre			2012
	2012	2013	Δ en %	
Produits d'exploitation	8071	7481	-7%	38424
Ventes, travaux & services	7946	7401	-7%	38267
- Chiffre d'affaires local	7862	7015	-11%	36269
- Chiffre d'affaires export	84	386	360%	1998
Autres produits d'exploitations	125	80	-36%	157
Charges d'exploitation dont:	8260	8277	0%	38647
Achats consommés	4492	4194	-7%	21 681
Charges du personnel	2898	3152	9%	12 398
PRODUITS FINANCIERS	16,39	136,67	734%	68
CHARGES FINANCIERES	49	53	8%	356
Autres Gains Ordinaires	273	35	-87%	1 460

NB : Les indicateurs d'activité du premier trimestre 2013 publiés ci-dessus sont issus de la situation comptable avant audit arrêtée selon les mêmes principes et méthodes comptable.

Commentaires sur les indicateurs du premier trimestre 2013

L'activité de la SOTETEL courant le premier Trimestre 2013 a été marquée par :

- Réalisation d'un chiffre d'affaires local de **7 015 KDT** courant T1 2013 contre **7 862 KDT** Vs la même période 2012 ;
- Réalisation d'un chiffre d'affaires à l'export de **386 KDT** courant T1 2013 contre **84 KDT** Vs la même période 2012 ;
- Diminution des achats consommés de **7%** ;
- Hausse des charges du personnel de **9%** expliquée essentiellement par l'augmentation des salaires décidée au titre de l'exercice 2012 ;

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 AVRIL 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,390%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,385%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,378%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,372%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,356%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,352%	1 007,474
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,350%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,342%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,328%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,315%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,335%	1 029,305
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,422%	1 043,606
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,640%	1 039,440
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,888%	1 002,248
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,041%	1 005,209
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,257%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,320%		997,303
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,550%	1 043,516
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,050%		974,506
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,059%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,074%	972,035
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 043,160
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		953,262

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,826	144,837		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,743	12,744		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,310	1,311		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,480	35,483		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,188	48,191		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	161,266	161,245		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	560,877	561,604		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	126,173	125,726		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	124,926	124,694		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,643	117,569		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	113,499	113,420		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	88,326	87,991		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	140,967	140,997		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	99,234	99,159		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	108,188	108,003		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 333,871	1 327,901		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 281,611	2 277,796		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	107,315	106,290		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	104,198	103,258		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,983	122,261		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 193,446	1 190,241		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	133,000	129,434		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,818	15,486		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 093,499	6 051,347		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 045,446	5 036,709		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,211	2,193		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,901	1,893		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,163	1,147		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	108,473	108,483
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,744	101,753
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,013	103,023
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,767	103,778
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,413	104,424
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,784	107,794
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	104,984	104,996
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,579	104,762	104,773
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,035	105,244	105,255
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,471	106,481
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,741	102,751
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,449	101,460
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,867	104,876
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/05/12	3,588	106,429	107,541	107,551
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,009	103,018
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,902	103,911
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,092	100,101
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,409	105,417
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,657	103,668
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,509	104,518
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,268	105,275
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,597	103,608
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,170	101,179
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,512	105,521
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	103,046	103,056

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,568	10,569
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,432	104,442
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,590	104,600
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,164	102,231
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	69,773	69,830
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	151,482	150,854
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1502,766	1496,766
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	111,540	111,440
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	110,286	110,136
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	87,995	87,935
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,505	16,501
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	265,526	265,862
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	38,809	38,651
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 424,095	2 416,978
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	78,664	78,660
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	57,316	57,272
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	101,702	101,571
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	112,730	112,613
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	102,120	101,751
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,566	11,576
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,364	12,355
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,196	15,187
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,137	15,121
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,179	12,152
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,862	10,829
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,643	10,638
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,754	10,754
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	125,365	125,140
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	126,525	126,429
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,480	10,458
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	109,331	109,004
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,349	20,215
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	85,108	85,049
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	88,110	88,113
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	96,972	97,130
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	98,100	97,929
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	101,053	100,496
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,578	98,553
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	98,703	96,670
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	110,382	107,769
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	136,191	136,784	134,146
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	10,871	10,756
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	118,354	117,009
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	118,051	117,656
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	104,021	103,688
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	100,156	99,728
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	192,451	190,407
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	168,148	166,891
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	145,296	144,620
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 557,649	10 418,879
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	21,594	21,201
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	140,987	137,426
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 568,971	1 544,341
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	111,759	110,862
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	93,561	90,933
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	119,227	117,900
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 393,479	9 262,952
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,926	9,776
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,744	9,533

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2013. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ SYPHAX AIRLINES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société SYPHAX AIRLINES.

Dans le cadre du prospectus, la société SYPHAX AIRLINES a pris les engagements suivants:

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver deux sièges au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs d'actions SYPHAX AIRLINES acquises dans le cadre de l'OPF. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions SYPHAX AIRLINES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Mettre en place une structure d'audit interne et établir un manuel de procédures ;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Obtenir après l'introduction de la société en Bourse, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires

pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;

- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an et de communiquer trimestriellement durant les 3 premières années sur l'état de réalisation du Business Plan ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, Les actionnaires actuels de la société SYPHAX AIRLINES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

L'actionnaire de référence, Monsieur Mohamed FRIKHA s'engage à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du business plan de la société.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

ADMISSION DES ACTIONS DU SYPHAX AIRLINES AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a donné, en date du 27/12/2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société SYPHAX AIRLINES au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 500 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 3 000 000 actions anciennes et de 2 500 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- ✓ Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès de 100 actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;
- ✓ Justification de l'existence d'un manuel des procédures d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, ainsi que d'une structure d'Audit Interne ;

- ✓ Publication au niveau du prospectus des indicateurs prévisionnels relatifs à l'activité, particulièrement le nombre de voyageurs, le taux de remplissage et le nombre d'heures de vols ;
- ✓ Engagement du management et du listing sponsor de communiquer trimestriellement durant les trois premières années sur l'état de réalisation du business plan.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée en activité de SYPHAX AIRLINES date de moins de 2 ans, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions SYPHAX AIRLINES se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 10 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18/12/2012 a décidé dans sa 5^{ème} résolution d'augmenter le capital social de la société SYPHAX AIRLINES d'un montant de 12 500 000 dinars pour le porter de 15 000 000 dinars à 27 500 000 dinars et ce, par l'émission de 2 500 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à 10 dinars l'action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1er janvier 2012.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SYPHAX AIRLINES, réunie le 18/12/2012, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Cadre de l'offre:

L'introduction de la société SYPHAX AIRLINES au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 2 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 45,45% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 250 000 actions représentant 50 % du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre¹ de 1 250 000 actions représentant 50 % du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès des intermédiaires en Bourse Tunisie Valeurs et MAC SA.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : SYPHAX AIRLINES

Siège social : Aéroport International de Sfax Thyna BP 1119, 3018 Sfax
Tel : +216 74 682 400 / Fax : +216 74 682 402
Bureau de Tunis : Rue du Lac Victoria, Les Berges du
Lac 1, 1053 Tunis – Tunisie
Tel : +216 71 965 600/ Fax : +216 71 965 797

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 27 septembre 2011

Capital social : 15 000 000 dinars reparti en 3 000 000 actions de 5 dinars de nominal²

1 Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre:

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.
- Tout investisseur personne physique ayant procédé à une souscription initiale égale ou supérieure à un million de dinars

2 L'AGE du 17/10/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à 5 DT.

Objet social :

La société a pour objet en Tunisie et à l'étranger :

- L'organisation et l'exploitation des services de transports voyageurs, messagerie et postes ;
- L'organisation et l'exploitation de services de transports terrestres ou maritimes nécessaires pour assurer, à titre accessoire, l'exploitation des services aériens ;
- La demande de concession de toutes lignes aériennes ;
- La prise de participation directe ou indirecte dans le capital d'entreprises de transport aérien ou d'entreprises qui détiennent la majorité du capital et des droits de vote d'une société titulaire d'une licence d'exploitation de transport aérien délivré en application de la législation en vigueur ;
- La prise de participation directe ou indirecte et de tous intérêts dans toutes sociétés tunisiennes ou étrangères dont l'objet se rattache à l'activité de transport aérien ou à toute autre activité tendant à favoriser son développement et ce, directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et la réalisation sous quelque forme que ce soit des opérations entrant dans son objet ;
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou de fusion ;
- La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale ; et
- D'une façon générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, en Tunisie et à l'étranger, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **30 avril 2013** au **20 mai 2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30 avril 2013** étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **20 mai 2013** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2012.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action SYPHAX AIRLINES, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société SYPHAX AIRLINES dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions SYPHAX AIRLINES dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant, au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société SYPHAX AIRLINES exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse Tunisie Valeurs et MAC SA sont seuls habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions SYPHAX AIRLINES exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° 03 025 155 0321 000041 ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole, agence Les Berges du Lac, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

6-1/ OPF :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 250 000 actions SYPHAX AIRLINES à émettre en numéraire seront offertes et réparties en cinq catégories :

Catégorie A :

5,6% des actions offertes, soit 70 000 actions seront réservées au personnel du groupe TELNET Holding, étant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez les intermédiaires en bourse MAC SA et Tunisie Valeurs.

Catégorie B :

18,4% des actions offertes, soit 230 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 2 000 actions.

Catégorie C :

20,0% des actions offertes, soit 250 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 2 000 actions et au maximum 15 000 actions

Catégorie D :

24% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 15 000 actions et au maximum 27 500 actions pour les non institutionnels et 275 000 actions pour les institutionnels.

Catégorie E :

32% des actions offertes, soit 400 000 demandes réservées aux OPCVM tunisiens sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur

dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;

- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 27 500 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 275 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour les catégories A et B : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C, D et E : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C puis D puis E.

Transmission des demandes et centralisation

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA et Tunisie Valeurs, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2/ Placement Garanti:

Un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre de 1 250 000 actions représentant 50% du total des actions offertes et 22,73% du capital de la société après augmentation, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse TUNISIE VALEURS et MAC SA et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à Tunisie Valeurs et MAC SA, intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 27 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni supérieur à 275 000 actions pour les institutionnels³ (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Transmission des demandes

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA intermédiaire en bourse, et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

³ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 16/04/2013 aux actions anciennes de la société SYPHAX AIRLINES, le code ISIN : TN 0007560014.

La société SYPHAX AIRLINES s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

A noter que les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes étant donné que la société SYPHAX AIRLINES ne compte pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2012.

10- Avantage fiscal

L'article premier de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse stipule que : *« Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la*

bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014».

Par conséquent, la société SYPHAX AIRLINES pourrait en bénéficier et donc, l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est liée au transport aérien bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

Etant précisé que la société a reçu en date du 22/09/2011 une attestation de dépôt de déclaration de l'APII auprès de la Direction générale de Sfax relative au projet de création d'un service de transport aérien qui précise ce qui suit : « le présent projet bénéficie des avantages communs prévus par les articles 7 et 9 du code d'incitations aux investissements (CII) et peut bénéficier, en outre, des avantages spécifiques de l'article 50 du code des investissements ».

11- Listing Sponsor

La société « Tunisie Valeurs », intermédiaire en bourse, a été désignée par SYPHAX AIRLINES pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux exercices suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société SYPHAX AIRLINES sur le marché principal de la cote de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société SYPHAX AIRLINES doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date de première cotation des titres SYPHAX AIRLINES est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et l'actionnaire de référence de la société SYPHAX AIRLINES Mr. Mohamed FRIKHA portant sur 16% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 1.000.000 Dinars et 100.000 actions.

13- Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société SYPHAX AIRLINES se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché alternatif de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-823 du 17/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société SYPHAX AIRLINES, de TUNISIE VALEURS, et de MAC SA intermédiaires en bourse chargés de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

ATTIJARI FCP HARMONIE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « ATTIJARI FCP HARMONIE » arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de « ATTIJARI FCP HARMONIE », comprenant le bilan arrêté au 31.12.2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **105 541** dinars, y compris des sommes distribuables de **1 403** dinars.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Attijari Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de « ATTIJARI FCP HARMONIE » ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous avons constaté que :

- L'actif a été employé en actions ou parts d'OPC, BTA et emprunts obligataires à des taux se situant au dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.
- L'actif a été employé en des liquidités et équivalents de liquidités à un taux se situant en dessous du minimum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.
- L'actif a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à un taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 22 mars 2013

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN
(exprimé en dinar Tunisien)

	Note	31.12.2012
<u>ACTIF</u>		
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		57 609
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	26 322
b-Obligations et valeurs assimilées	4-1	31 287
c-Autres valeurs		-
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES		48 414
a-Placements monétaires	4-2	-
b-Disponibilités	4-2	48 414
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		-
AC4-AUTRES ACTIFS		-
TOTAL ACTIF		106 023
<u>PASSIF</u>		
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	4-5	458
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	4-6	24
TOTAL PASSIF		482
<u>ACTIF NET</u>		
CP1-CAPITAL	4-3	104 138
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		1 403
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-4	-
b-Sommes distribuables de l'exercice	4-4	1 403
ACTIF NET		105 541
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		106 023

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar Tunisien)

	Note	Période allant du 19.08.2011 au 31.12.2012
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		3 774
a-Dividendes	4-7	2 558
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	4-7	1 216
c-Revenus des autres valeurs		-
PR 2-Revenus des placements monétaires	4-8	108
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 882
CH 1-Charges de gestion des placements	4-9	2 104
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 778
PR 3-Autres produits		-
CH 2-Autres charges	4-10	375
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 403
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 403
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
_ Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(925)
_ Plus ou moins values réalisées sur cession des titres		5 134
_ Frais de négociation		(71)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 541

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(exprimé en dinar Tunisien)

	Période allant du 19.08.2011 au 31.12.2012
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	5 541
a-Résultat d'exploitation	1 403
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(925)
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 134
d-Frais de négociation de titres	(71)
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	
a-Souscriptions	-
_ Capital	-
_ Régularisation des sommes non distribuables	-
_ Régularisation des sommes distribuables	-
_ Droits d'entrée	-
b-Rachats	-
_ Capital	-
_ Régularisation des sommes non distribuables	-
_ Régularisation des sommes distribuables	-
_ Droit de sortie	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 541
<u>AN 4-ACTIF NET</u>	
a-En début d'exercice	100 000
b- En fin d'exercice	105 541
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>	
a-En début d'exercice	10 000
b- En fin d'exercice	10 000
VALEUR LIQUIDATIVE	10,554
DIVIDENDE DISTRIBUE	-
AN6-TAUX DE RENDEMENT	5,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(exprimé en dinar Tunisien)

1. Présentation du fonds commun de placement ATTIJARI FCP HARMONIE:

ATTIJARI FCP HARMONIE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 43/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP HARMONIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 aout 2011 et l'ouverture au public a eu lieu en date du 01 novembre 2011.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31.12.2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 19.08.2011 au 31.12.2012.

3. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31.12.2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

3.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à 57 608 dinars et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2012
Coût d'acquisition	57 761
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	22 977
- Titres OPCVM	4 184
- Obligations et valeurs assimilées	30 600
Plus ou moins values potentielles	(925)
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	(857)
- Titres OPCVM	17
- Obligations et valeurs assimilées	(85)
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	772
Totaux	57 608

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

4-2 –Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à 48 414 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012
- Avoir en banque	1 508
- Sommes à l'encaissement	50 926
- Sommes à régler	(4 025)
- intérêts sur comptes courants	5
Totaux	48 414

4-3 - Capital:**- Capital au 19.08.2011**

- Montant	100 000
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2

Souscriptions réalisées

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteur de parts	-

Rachats effectués

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	(925)
- Plus values réalisées sur cession de titres	5 134
- Frais de négociation	(71)

- Capital au 31.12.2012

- Montant	104 138
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2

4-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2012 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice	1 403
Totaux	1 403

4-5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à 458 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012
Gestionnaire	378
Dépositaire	40
Distributeur	40
Totaux	458

4-6- Autres créditeurs divers

Au 31.12.2012, le solde de ce poste s'élève à 24 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012
- CMF à payer	9
- Etat – Impôt à payer	15
Totaux	24

4-7- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 774 dinars pour la période allant du 19.08.2011 au 31.12.2012 et se détaillent ainsi :

Libellé	Période allant du 19.08.2011 au 31.12.2012
Revenus des actions et valeurs assimilées	2 558
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 216
Totaux	3 774

4-8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 108 dinars et se présente comme suit :

Libellé	Période allant du 19.08.2011 au 31.12.2012
Intérêts/ compte courant	108
Totaux	108

4-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 2 104 DT et se détaille ainsi :

Libellé	Période allant du 19.08.2011 au 31.12.2012
Rémunération du gestionnaire	1 736
Rémunération du dépositaire	184
Rémunération du distributeur	184
Totaux	2 104

4-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 375 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Période allant du 19.08.2011
	au 31.12.2012
Redevance CMF	123
Impôts et Taxes	146
Autres Frais et Frais Bancaire	106
Totaux	375

5. Autres informations (Parties liées)

5-1- Rémunération du gestionnaire

La gestion du fond est confiée à «Attijari Gestion» gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. **Cette rémunération passera à 1.8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien à partir du 1^{er} Janvier 2013.**

La rémunération d'«Attijari Gestion» pour la période allant du 19.08.2011 au 31.12.2012 s'élève à 1 736 dinars TTC.

5-2- Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à «Attijari Bank». En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Bank» pour la période allant du 19.08.2011 au 31.12.2012 s'élève à 184 dinars TTC.

5-3 Rémunération du Commercial

La fonction de commercialisation est confiée à «Attijari Bank». En contrepartie de ses prestations, le commercial perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Bank» pour la période allant du 19.08.2011 au 31.12.2012 s'élève à 184 dinars TTC.

PORTEFEUILLE AU 31.12.2012

Annexe I

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2012	% de l'actif	Nombre total d'actions	% du capital émis
Actions		22 977,37	22 120,61	20,86%		
AIR LIQUIDE	5	1 678,17	1 800,00	1,70%	1 110 342	0,00%
DA1/5AIRLIQUIDE2012	5	111,88	106,90	0,10%	1 040 946	0,00%
ARTES	200	1 980,00	1 694,80	1,60%	31 875 000	0,00%
ATTIJARI BANK	50	750,00	740,20	0,70%	33 750 000	0,00%
ESSOUKNA	300	1 937,50	3 151,50	2,97%	3 607 500	0,01%
MONOPRIX	80	2 175,20	2 214,50	2,09%	16 641 144	0,00%
POULINA	500	3 905,00	3 303,50	3,12%	180 003 600	0,00%
SITS	300	1 050,00	928,80	0,88%	13 000 000	0,00%
SPDIT	450	3 190,50	3 091,50	2,92%	28 000 000	0,00%
TUNISIE LEASING	100	2 612,80	2 260,00	2,13%	7 000 000	0,00%
DPS1/7 T.LEASING 2012	100	47,20	3,00	0,00%	7 000 000	0,00%
TUNIS RE	332	3 539,12	2 826,00	2,67%	15 000 000	0,00%
BTA		30 600,00	31 286,90	29,51%		
BTAA6.75%JUILLET2017	30	30 600,00	31 286,90	29,51%		
OPCVM		4 183,60	4 201,10	3,96%		
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	41	4 183,60	4 201,10	3,96%	1 450 542	0,00%
AVOIRS EN BANQUE			48 413,70	45,66%		
AVOIRS EN BANQUE			1 508,50	1,42%		
SOMMES A L'ENCAISSEMENT			50 925,60	48,03%		
SOMMES A REGLER			-4 025,30	-3,80%		
INTERETS SUR COMPTE COURANT			4,9	0,00%		
AUTRES ACTIFS			0	0,00%		
DIVIDENDES A RECEVOIR			0	0,00%		
TOTAL ACTIF			106 022,31	100,00%		
PASSIF			-481,80	-0,45%		
OPERATEURS CREDITEURS			-417,80	-0,39%		
AUTRES CREDITEURS DIVERS			-64,00	-0,06%		
ACTIF NET			105 540,51	99,54%		

FCP IRADETT 50
SITUATION ANNUELLE ARETTEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

- l'examen des états financiers, ci joints, du « FCP IRADETT 50 » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, (a) comprenant, outre les notes aux états financiers, un bilan développant un total de 802 305, Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de l'exercice de 8 867, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative de 183 993, Dinars (b) faisant apparaître des éléments actifs d'une valeur de 799 788, Dinars certifiés par votre dépositaire.
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers et éléments de l'actif, ci joints, étant arrêtés par votre gestionnaire ; notre responsabilité consiste, en la circonstance conformément à l'article 20 de la loi 2001-83, sus visée, à exprimer une opinion sur les dits états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons examiné les états financiers selon les Normes de la profession ; ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser nos examens de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Notre examen a comporté, en effet, des diligences pour :

- * collecter et examiner les éléments probants justifiant les données reflétées par les états financiers et l'inventaire du portefeuille titre ;
- * évaluer la fiabilité du contrôle interne et des systèmes d'établissement des états financiers ;
- * vérifier le caractère approprié et raisonnable des méthodes comptables appliquées et, également, des estimations comptables retenues et de la présentation d'ensemble des états financiers et, ce pour évaluer le risque que les Etats financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I - Opinion sur les Etats Financiers :

Nous estimons que les éléments probants recueillis à l'issue de notre audit sont suffisants pour fonder notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, sont réguliers et sincères et présentent fidèlement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière, le résultat des opérations du « FCP IRADETT 50 » au 31 décembre 2012 conformément aux normes et conventions comptables de base et à l'article 27 du code des OPC.

Nous devons par ailleurs vous informer que les états financiers découlent :

1- de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes :

(a) constantes ; à l'exception, toutefois, du changement qui a concerné la présentation des éléments du passif et les produits des BTA, présentés, désormais, au Bilan pour 2012 dans deux rubriques séparées, à savoir :

*PA1 – opérateurs créditeurs :	2 200, dinars
*PA2- autres créditeurs divers :	315, dinars

et, dans l'état de résultat dans la rubrique PR1-b- Revenus des obligations et valeurs assimilées pour un montant, de 5 535, dinars

(b) satisfaisant généralement à l'article 27 du code des OPC et, aux PCGA sauf en matière de valorisation des BTA ; lesquels figurent au Bilan pour leur valeur de réalisation sans considération de leur valeur actuelle à la date de l'inventaire ;

2- d'un inventaire général des éléments de l'actif, certifié par le dépositaire ;

I - Opinion sur les Etats Financiers (Suite) :

3- d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement y enregistrées.

Par ailleurs, devons nous vous informer que les notes aux états financiers ne renseignent pas sur les ratios pertinents comparatifs pour les trois derniers exercices au minimum et sur les mouvements du portefeuille.

II – Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats et la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos, le 31 décembre 2012.

Aussi, devons nous vous informer que le total des emplois de votre fonds en valeurs mobilières et en BTA, étant en deçà du seuil réglementaire de 80% des actifs nets ; ils représentent au bilan 66.41%, des actifs nets, contre des emplois en liquidités et quasi liquidités de 33.91% des actifs nets au lieu de 20%.

Tunis, le 05 avril 2013

**Le Commissaire aux Comptes :
Samia BELHADJ**

BILAN
ARRETE AU 31/12/2012
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	531 127	577 311
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	321 550	311 141
b- Obligations et valeurs assimilées	209 577	266 170
AC2- Placements monétaires et disponibilités	271 178	384 894
a- Placements monétaires	199 700	
b- Disponibilités	71 478	384 894
AC3- Créances d'exploitation	0	24 982
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	802 305	987 186
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	2 200	2 797
* PA2- Autres créditeurs divers	315	606
TOTAL PASSIF	2 515	3 403
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	790 909	967 742
CP2- Sommes distribuables	8 881	16 041
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	14	994
b- Sommes distribuables de l'exercice	8 867	15 047
ACTIF NET	799 790	983 784
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	802 305	987 186

* données retraitées pour raisons de comparabilité (voir note 1)

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2012
(Exprimé en dinars)

		<u>01/01/2012</u>	<u>01/01/2011</u>
		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
PR1	Revenus de portefeuille-titres	17 306	23 729
a-	Dividendes	4 975	8 317
b-	Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 330	15 412 *
PR 2-	Revenus des placements monétaires	7 547	13 956
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 853	37 685
CH 1-	Charges de gestion des placements	15 311	19 319
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 542	18 366
PR 3-	Autres produits		
CH 2-	Autres charges	883	1 116
RESULTAT D EXPLOITATION		8 659	17 250
PR 5-	Régularisations du résultat d'exploitation	209	-2 203
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		8 867	15 047
PR 4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-209	2 203
-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-5 669	19 877
-	Plus (ou moins) values réalisées sur cesion des titres	-8 939	-19 865
-	Frais de négociation	-627	-1 769
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-6 577	15 493

* données retraitées pour raisons de comparabilité (voir note 1)

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2012

(en dinars)

	<u>01/01/2012</u> <u>31/12/2012</u>	<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	8 659	17 250
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-5 669	19 877
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-8 939	-19 865
d- Frais de négociation de titres	-627	-1 769
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-15 047	-14 961
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	1 254 600	2 645 547
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	21 424	157 880
_ Régularisation des sommes distribuables	6 903	24 321
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-1 419 544	-2 848 175
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-18 078	-162 972
_ Régularisation des sommes distribuables	-7 674	-26 676
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	-183 993	-209 543
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	983 784	1 193 327
b- en fin d'exercice	799 790	983 784
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONES (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	77 413	93 508
b- en fin d'exercice	64 161	77 413
VALEUR LIQUIDATIVE	12,465	12,708
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,28%	0,83%

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 31/12/2012

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Au cours de l'exercice 2012 , il y a eu un changement de méthode touchant présentation des comptes touchant les rubriques suivants

* Reclassement des frais autre que ceux du gestionnaire et du dépositaire du PA1 au PA2

* Reclassement des revenus des BTA de la rubrique autres valeurs PR1-c, à la rubrique Revenu des obligations et valeurs assimilées PR1-b

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**AC1-Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 531 127 D contre 577 311 D au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

(ANNEXE IV)

AC2-Note sur les Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 271 178 DT contre 384 894 DT 31/12/2011 et se détaille ainsi:

	31/12/2012	31/12/2011	en % de l'actif	
			au 31/12/2012	31/12/2011
Bons de trésor à court terme éch 15/01/2013	199 700		24,9%	
Compte de dépôts	71 478	384 894	8,9%	39,0%
TOTAL	271 178	384 894	33,8%	39,0%

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire et se détaille ainsi:

	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	1 180	1509
Rémunération du dépositaire	1 021	1288
TOTAL	2 200	2 797

PA2-Autres créditeurs divers

	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	71	91
Retenue à la source	243	422
Frais des transactions		93
TOTAL	315	606

CP1- le capital

les mouvements sur le capital se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2011</u>	
Montant	967 742
Nombre de parts	77 413
Nombre de porteurs de parts	2

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	1 254 600
Nombre de parts émises	100 200
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	1 419 544
Nombre de parts rachetées	113 452
Nombre de porteurs de parts sortants	1

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-8 939
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-5 669
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	3 346
Frais de négociation	-627

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
Montant	790 909
Nombre de parts	64 161
Nombre de porteurs de parts	1

<u>CP2- Sommes distribuables</u>	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Sommes distribuables de l'exercice	8 867	15 047
Sommes distribuables des exercices antérieurs	14	994
TOTAL	8 881	16 041

PR1-Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 17 306 dinars contre 23 729 DT au cours de l'exercice 2011 et se détaille comme suit:

	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Revenu des Actions et Valeurs assimilées	4 975	8 317
Revenus des BTA	5 535	5 520
Revenus des obligations	6 795	9 892
TOTAL	17 306	23 729

PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 7 547 DT contre 13 956 DT au 31-12-2011.

	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Revenu des BTC	65	0
Revenu des comptes de dépôts	7 482	13 956
TOTAL	7 547	13 956

CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	14 290	18 031
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien		
Les honoraires de l'ATB	1 021	1 288
TOTAL	15 311	19 319

CH2- Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31-12-2012 à 883 DT contre 1 116 DT au 31-12-2011 et se détaillent ainsi:

	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	865	1091
Service bancaire	14	21
Timbres fiscales	4	4
TOTAL	883	1116

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Données par Parts		
Revenus des placements	0,387	0,487
Charges de gestion des placements	0,239	0,250
Revenu net des placements	0,149	0,237
Autres charges	0,014	0,014
Résultat d'exploitation	0,135	0,223
Régularisation du résultat d'exploitation	0,003	-0,028
Sommes distribuables de la période	0,138	0,194
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	-0,003	0,028
Frais de négociation	-0,010	-0,023
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-0,088	0,257
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	-0,139	-0,257
Résultat net de la période	-0,103	0,200
Nombre de parts	64 161	77 413

**ETAT DU PORTEFEUILLE TITRES
ARRETE AU 31/12/2012**

ANNEXE V

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2012	% ACTIF	% K émetteur
VALEURS MOBILIERES					
ACTIONS					
AMS	150	1 500	1 651	0,21%	0,00%
ASSAD	5 472	53 952	46 890	5,84%	0,05%
ATB	2 000	12 067	9 118	1,14%	0,00%
ATL NS 12	12 000	36 340	36 444	4,54%	0,06%
ATTIJARI BANK	500	8 000	7 402	0,92%	0,01%
BT	2 000	22 210	23 978	2,99%	0,00%
BTE	650	19 502	17 680	2,20%	0,07%
Ciments de Bizerte	5 400	45 023	36 742	4,58%	0,01%
Monoprix	500	14 500	13 841	1,73%	0,00%
SFBT	1 110	15 005	14 098	1,76%	0,00%
TELNET	400	2 320	2 697	0,34%	0,00%
TPR	2 200	11 444	11 046	1,38%	0,01%
TUNIS RE	2 000	20 090	17 024	2,12%	0,01%
UIB	3 500	69 866	63 238	7,88%	0,02%
TITRES OPCVM					
FCP Capitalisation et garantie	15	19 544	19 702	2,46%	0,04%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES					
<i>EMPRUNT D'ETAT</i>					
BTA 7,5% 14 avril 2014	70	70 686	73 713	9,19%	
BTA 8,25% 9 juillet 2014	20	20 397	21 033	2,62%	
<i>EMPRUNT DE SOCIETES</i>					
AIL 2008 6.5%	500	10 000	10 132	1,26%	0,50%
ATL 2008/1 6.5%	500	10 000	10 308	1,28%	0,17%
ATL 2010/1	500	30 000	30 423	3,79%	0,07%
CIL 2008/1 6.5%	500	10 000	10 178	1,27%	0,33%
AMEN BANK SUB 2008	500	40 000	41 381	5,16%	0,13%
T LEASING 2008/1 6.5%	300	6 000	6 158	0,77%	0,20%
UNIFACTOR 2008 6.5%	300	6 000	6 250	0,78%	0,30%
TOTAL	41 087	554 445	531 127	66,20%	

FCP IRADETT 20
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous vous présentons notre rapport sur :

- ✓ Le contrôle des états financiers annuels, du « FCP IRADETT 20 », tels qu'ils sont annexés au présent rapport; relatifs à l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.
- ✓ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci-joints, font apparaître

un total au bilan des actifs net de	701.922 dinars
des sommes distribuables au titre de l'exercice de	13.747 dinars
et une variation négative des actifs nets de	5.064 dinars

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Il est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à la société et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité consiste, en application de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons procédé à l'audit des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Ces normes requièrent que nos travaux d'audit soient planifiés et réalisés en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers soumis à notre examen ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir les éléments probants justifiant les montants et l'information contenus dans les états financiers. Il consiste, également, à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et retenus, ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers.

I - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS :

Nous estimons que les éléments recueillis, notamment, la situation du portefeuille communiquée par votre dépositaire, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des documents mis à notre disposition et compte tenu de ce qui précède, nous certifions que les états financiers, ci-annexés, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations réalisées par votre fonds durant l'exercice clos le 31.12.2012, ainsi que de sa situation financière et de son patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux normes et conventions comptables de base.

Nous devons par ailleurs vous informer que :

1. Les BTA ne figurent pas au Bilan pour leur valeur actuelle à la date de l'inventaire, ce qui est contraire à la norme comptable Tunisienne numéro 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.
2. Les notes annexées aux états financiers ne comprennent pas de note sur les ratios de gestion des placements et sur les mouvements du portefeuille-titre.

II – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats et la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Aussi, nous devons vous informer que l'actif net employé à la clôture de l'exercice 2012 dans des obligations et valeurs assimilées, à hauteur de 71.06%, est en dépassement de 11.06% par rapport au seuil maximal de 60% prévus par le règlement intérieur du fonds.

Tunis le 29.03.2013
Le Commissaire aux Comptes

Slim EL FEKIH

BILAN
ARRETE AU 31/12/2012

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	468 446	515 094
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	149 384	134 440
b- Obligations et valeurs assimilées	319 061	380 654
AC2- Placements monétaires et disponibilités	235 515	194 335
a- Placements monétaires	179 730	
b- Disponibilités	55 784	194 335
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	703 960	709 429
PASSIF		
*PA1- Opérateurs créditeurs	1 797	2 059
*PA2- Autres créditeurs divers	241	383
*TOTAL PASSIF	2 038	2 442
ACTIF NET		
CP1- Capital	688 139	689 598
CP2- Sommes distribuables	13 782,756	17 388
Sommes distribuables des exercices		
a- antérieurs	35,955	1 489
b- Sommes distribuables de l'exercice	13 746,801	15 899
ACTIF NET	701 922	706 987
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	703 960	709 429

* données retraitées pour raison de comparabilité suite au reclassement des frais autres que ceux du gestionnaire et du dépositaire de la rubrique PA1 à la rubrique PA2

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2012**

(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2012</u> <u>31/12/2012</u>	<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	21 133	25 367
a- Dividendes	3 192	4 192
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	17 941	21 175
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	5 692	11 357
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	26 825	36 724
CH 1- Charges de gestion des placements	11 680	14 238
REVENU NET DES PLACEMENTS	15 145	22 487
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	780	946
RESULTAT D EXPLOITATION	14 365	21 541
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-618	-5 642
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	13 747	15 899
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	618	5 642
Variation des plus (ou moins) values - potentielles sur titres	-5 408	19 082
Plus (ou moins) values réalisées sur - cession des titres	-3 256	-20 853
- Frais de négociation	-429	-914
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5 272	18 855

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2012**

	<u>01/01/2012</u> <u>31/12/2012</u>	<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	14 365	21 541
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-5 408	19 082
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-3 256	-20 853
d- Frais de négociation de titres	-429	-914
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-27 392	-15 786
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	893 987	2 192 973
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	6 373	74 959
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	19 372	22 025
_ Droits d'entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-888 299	-2 673 702
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-4 427	-75 284
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-9 951	-34 258
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 064	-490 217
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	706 987	1 197 204
b- en fin d'exercice	701 922	706 987
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONES (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	60 252	102 072
b- en fin d'exercice	60 749	60 252
VALEUR LIQUIDATIVE	11,554	11,734
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE L'EXERCICE	0,92%	1,83%

**NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 31/12/2012**

Annexe 4

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2012	% ACTIF	% K emetteur
VALEURS MOBILIERES					
ACTIONS					
Air liquide	48	14 719	17 280	2,45%	0,01%
ASSAD	1 296	13 758	11 105	1,58%	0,01%
ATB	1 000	5 452	4 559	0,65%	0,00%
BT	500	5 723	5 995	0,85%	0,00%
BTE	1 000	29 564	27 200	3,86%	0,10%
Ciments de Bizerte	2 000	15 391	13 608	1,93%	0,00%
Monoprix	500	14 500	13 841		
TELNET	950	5 510	6 406	0,91%	0,00%
TUNIS RE	1 500	15 068	12 768		
UIB	1 300	27 874	23 488	3,34%	0,01%
TITRES OPCVM					
FCP Capitalisation et garantie	10	13 030	13 134	1.87%	0.03%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES					
EMPRUNT D'ETAT					
BTA 7,5% 14 avril 2014	70	70 686	73 713	10,47%	
BTA 8,25% 9 juillet 2014	20	20 397	21 033	2,99%	
BTA 6.75% 11 juillet 2017	99	102 769	105 318	14,96%	
EMPRUNT DE SOCIETE					
AIL 2008 6.5%	500	10 000	10 132	1,44%	0,50%
ATL 2008/1 6.5%	500	10 000	10 308	1,46%	0,17%
ATL 2010/1	500	30 000	30 423	4,32%	0,07%
CIL 2008/1 6.5%	500	10 000	10 178	1,45%	0,33%
AMEN BANK SUB 2008 B	500	40 000	41 381	5,88%	0,13%
TLEASING 2008/1 6.5%	300	6 000	6 158	0,87%	0,20%
UNIFACTOR 2008 6.5%	500	10 000	10 417	1,48%	0,50%
TOTAL	13 593	470 440	468 446	66.54%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2012

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas , une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres .Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation
les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**AC1-Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 468 446 DT contre 515 094 DT au 31/12/2011, et se détaille ainsi

voir annexe 4

AC2-Placement monétaires et disponibilité

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 235 515 DT contre 194 335 DT au 31/12/2011, et se détaille ainsi:

	01/01/2012	01/01/2011	en % de l'actif	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Bons de trésor à court terme éch 15/01/2013	179 730	-	25,5%	
Disponibilité	55 784	194 335	7,9%	27,4%
Total	235 515	194 335	33,5%	27,4%

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire et se détaille ainsi:

	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	898	964
Rémunération du dépositaire	898	1095
TOTAL	1 797	2059

PA2-Autres créditeurs divers

	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	63	68
Retenue à la source	178	287
frais des transactions		28
TOTAL	241	383

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2011</u>	
Montant	689 598
Nombre de parts	60 252
Nombre de porteurs de parts	2

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	893 987
Nombre de parts émises	78 110
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	888 299
Nombre de parts rachetés	77 613
Nombre de porteurs de parts sortants	0

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-3 256
Régularisation des sommes non distribuables	1 946
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-5 408
Frais de négociation	-429

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
Montant	688 139
Nombre de parts	60 749
Nombre de porteurs de parts	2

<u>CP2- Sommes distribuables</u>	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Sommes distribuables de l'exercice	13 747	15 899
Sommes distribuables des exercices antérieurs	36	1 489
Sommes distribuables	13 783	17 388

PR1-Revenu du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille -titres totalisent 21 133 DT au 31-12-2012 contre 25 367 DT au 31-12-2011 et se détaillent ainsi:

	01/01/2012	31/12/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des obligations et valeurs assimilées	17 941	21 175
Revenus des actions et valeurs assimilées	3 192	4 192
TOTAL	21 133	25 367

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placement monétaires s'élevent au 31-12-2012 à 5 692 DT contre 11 357 DT au 31-12-2011 et se détaille ainsi:

	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Revenu des BTCT	58	
Revenu des Placements monétaires	5 634	11 357
TOTAL	5 692	11 357

<u>CH1-Charges de gestion des Placements</u>	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de l' AFC	10 782	13 142
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7000D		
Les honoraires de l'ATB	898	1095
TOTAL	11 680	14 238

CH2- Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31-12-2012 à 780 DT contre 946 DT au 31-12-2011 et se détaille ainsi:

	01/01/2012	31/12/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	761	928
Service bancaire	14	14
Timbres fiscales	4	4
TOTAL	780	946

4/ AUTRES INFORMATIONS	Du 01/01/2012	au 31/12/2012
	Total	Par Part
Revenus des placements	26 825	0,442
Charges de gestion des placements	11 680	0,192
Revenu net des placements	15 145	0,249
Autres charges	780	0,013
Résultat d'exploitation	14 365	0,236
Régularisation du résultat d'exploitation	-618	-0,010
Sommes distribuables de l'exercice	13 747	0,226
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	618	0,010
Frais de négociation	-429	-0,007
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-5 408	-0,089
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	-3 256	-0,054
Résultat net de l'exercice	5 272	0,087
Nombre de part	60 749	
Résultat par Part	0,087	

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-

La Société ENNAKL AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes, Mr. Kais FEKIH et Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN CONSOLIDE**Au 31/12/2012****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

<i>Actifs</i>	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2012</u>	<u>Au 31/12/2011</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		912 381	891 189
Amortissements immobilisations incorporelles		(884 334)	(827 317)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	<u>28 048</u>	<u>63 872</u>
Immobilisations corporelles		38 530 494	34 727 784
Amortissements immobilisations corporelles		(11 875 614)	(10 408 050)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	3	<u>26 654 880</u>	<u>24 319 734</u>
Immobilisations Financières	4	21 545 332	19 625 146
Participations mises en équivalence		-	-
Provisions / titres		(1 542 442)	(3 250 000)
Autres immobilisations financières		908 253	497 786
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :		<u>20 911 143</u>	<u>16 872 932</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		<u>47 594 070</u>	<u>41 256 538</u>
Autres actifs non courants		0	330 570
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		<u>47 594 070</u>	<u>41 587 108</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	5	45 708 909	35 202 447
Provisions / stocks		(2 855 127)	(791 510)
TOTAL STOCKS :		<u>42 853 782</u>	<u>34 410 936</u>
Clients et comptes rattachés	6	12 276 648	11 869 435
Provisions / comptes clients		(1 492 377)	(1 537 167)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :		<u>10 784 271</u>	<u>10 332 268</u>
Autres Actifs courants	7	14 738 184	8 532 024
Actif d'impôts différé		1 321 899	956 747
Placements et autres actifs financiers	8	21 227	17 909
Liquidités et équivalents de liquidités*	9	68 327 138	76 076 795
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		<u>138 046 500</u>	<u>130 326 680</u>
TOTAL DES ACTIFS :		<u>185 640 570</u>	<u>171 913 788</u>

BILAN CONSOLIDE
Au 31/12/2012
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2012</u>	<u>Au 31/12/2011</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidés		35 649 944	27 318 320
Résultat consolidé		12 163 312	16 370 463
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :		<u><u>77 813 256</u></u>	<u><u>73 688 783</u></u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux		<u>388</u>	<u>352</u>
Intérêt minoritaires dans le résultat		<u>176</u>	<u>102</u>
AFFECTATION (I) :		<u><u>565</u></u>	<u><u>455</u></u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Autres passifs non courants		142 670	143 561
Provision pour risques et charges		1 411 255	3 034 649
Dépôts & cautionnements		4 000	4 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :	10	<u><u>1 557 925</u></u>	<u><u>3 182 210</u></u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	95 182 623	83 216 424
Passif d'impôts différé		383 139	129
Autres passifs courants	12	10 322 475	11 365 849
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	380 588	459 937
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		<u><u>106 268 825</u></u>	<u><u>95 042 340</u></u>
TOTAL DES PASSIFS (II) :		<u><u>107 826 750</u></u>	<u><u>98 224 550</u></u>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		<u><u>185 640 570</u></u>	<u><u>171 913 788</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(modèle autorisé)

De la période clos au 31/12/2012**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Revenus	14	264 495 430	275 136 379
Autres produits d'exploitation	15	741 262	666 554
Transferts de charges		1 454 590	831 301
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) :		<u>266 691 282</u>	<u>276 634 234</u>
Variation des stocks	16	(10 693 958)	41 293 505
Achats marchandises	17	240 111 475	195 089 156
Charges de personnel	18	10 734 418	9 586 769
Dotation aux amortissements et aux provisions		4 363 116	3 371 281
Autres charges d'exploitation	19	12 069 619	7 740 055
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II) :		<u>256 584 670</u>	<u>257 080 767</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		<u>10 106 611</u>	<u>19 553 467</u>
Charges financières	20	82 320	220 731
Produits des placements	21	4 904 085	3 074 942
Autres gains ordinaires	22	638 187	578 222
Autres pertes ordinaires	23	194 362	1 581 272
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS :		<u>15 372 201</u>	<u>21 404 629</u>
Impôt courant & différé		(3 208 713)	(5 034 063)
RESULTAT NET CONSOLIDE		<u>12 163 489</u>	<u>16 370 566</u>
Quote-part dans les sociétés mise en équivalences		-	-
Intérêt minoritaires dans le résultat		176	102
RESULTAT NET RELEVANT A LA SOCIETE CONSOLIDEE		<u>12 163 312</u>	<u>16 370 463</u>

Etat de flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 Décembre 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
RÉSULTAT NET	12 163 312	16 370 463
Ajustements pour :		
- Amortissement	1 855 151	1 556 775
- Provision	(1 312 126)	(130 636)
Variations Des :		
- Stocks	(10 506 462)	41 592 572
- Créances	(407 212)	1 636 886
- Autres actifs	(6 209 477)	670 259
- Fournisseurs et autres dettes	19 466 199	(30 965 954)
- Autres passifs	(1 044 266)	969 048
- Réserves consolidés	(8 038 730)	(8 580 783)
Plus ou moins values de cessions	(158 257)	(149 399)
Impôt différé	17 859	495 016
Opérations sur fond social	520 860	995 306
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	<u><u>6 346 851</u></u>	<u><u>24 459 554</u></u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 028 961)	(3 401 636)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	205 059	364 975
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 920 186)	-
Décaissement/Encaissement sur prêts du personnel	(252 210)	77 590
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<u><u>(5 996 299)</u></u>	<u><u>(2 959 071)</u></u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(7 500 000)	(7 500 000)
Opérations sur fond social	(520 860)	(995 306)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u><u>(8 020 860)</u></u>	<u><u>(8 495 306)</u></u>
VARIATION S DE TRESORERIE	<u><u>(7 670 308)</u></u>	<u><u>13 005 177</u></u>
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u><u>75 616 858</u></u>	<u><u>62 611 681</u></u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u><u>67 946 550</u></u>	<u><u>75 616 858</u></u>

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « **CAR GROS** » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

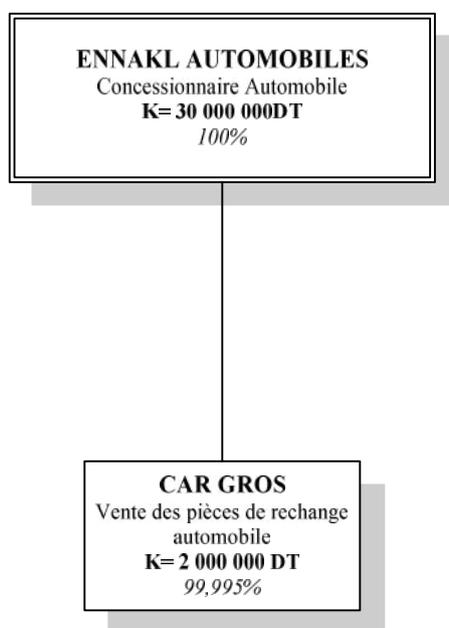
Structure du Capital au 31/12/2011

- Capital Social: 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

Activité du groupe:

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN**, **AUDI**, **PORSCHE** et **SEAT** et des pièces de rechange desdits marques ainsi que le service après vente.

Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



En absence d'une situation comptable arrêtée au 31/12/2012, la société SDA ZITOUNA I n'a pas été prise en compte au niveau du périmètre de consolidation au 31 décembre 2012. Cependant les titres de participations dans son capital et représentant au 31/12/2012 48% ont été reprise au niveau des immobilisations financières de la société ENNAKL AUTOMOBILES et la société CAR GROS par leur valeur d'acquisition conformément à la norme NCT 35.

2. Notes aux états financiers

2.1. Note 1 : Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

2.1.1. Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2011 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- la norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- la norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- la norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- la norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises* ; et
- la norme NCT 39, *Informations sur les parties liées*.

En l'absence de Normes Comptables Nationales, la conversion des états financiers des entités étrangères autonomes (établis en monnaie fonctionnelle) en monnaie de présentation et la comptabilisation des impôts sur le résultat ont été effectuées conformément

aux Normes Comptables Internationales IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, et IAS 12, *impôts sur le résultat*.

L'état de résultat a été établi selon le modèle autorisé.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 décembre 2011.

2.1.2. Principales méthodes comptables

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.

La juste valeur des immobilisations reçues à titre gratuit est constatée parmi les capitaux propres (subvention d'investissement). Cette valeur est ensuite rapportée au résultat selon la durée d'amortissement de l'immobilisation en question.

- **Les immobilisations financières** initialement comptabilisées au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- **Les stocks** évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen unitaire pondéré calculé à la fin de la période. « ENNAKL AUTOMOBILES » utilise la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées pour tenir compte des moins-values constatées sur les articles ne présentant plus d'usage ou de valeur réalisable nette suffisante pour couvrir leur coût historique.
- **Les liquidités & équivalents de liquidités** constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements en bons de trésor et en comptes à terme quelque soit leur maturité.

2.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation

- **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :
 - La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
 - La société filiale : « CAR GROS »
- **Méthodes de consolidation** : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :
- ❖ **L'intégration globale** : Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :
 - **au niveau du bilan**, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT – et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;
 - **au niveau de l'état de résultat**, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux intérêts minoritaires.
- **Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.
- **Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.
- **Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.
- **Conversion des états financiers des entités étrangères autonomes** : Pour incorporer les états financiers de l'entité étrangère établis, en monnaie fonctionnelle, dans ceux de la société mère, qui se sert d'une monnaie de présentation différente de la monnaie fonctionnelle :

- le taux de clôture est utilisé pour convertir tous les actifs et les passifs ;
- le taux de change moyen de l'année est utilisé pour convertir les produits et les charges.

Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans les capitaux propres. Ce sont des écarts de conversion qui sont ventilés entre la part revenant au groupe consolidé et la part revenant aux intérêts minoritaires.

- ❖ **L'intégration proportionnelle** : Cette méthode est utilisée lorsque les contrats organisant le contrôle d'une société prévoient un contrôle conjoint des deux partenaires. Une société de ce type est appelée coentreprise. Dans ce cas, la quote-part du Groupe de chacun des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées (à hauteur de la part d'intérêt détenue par le Groupe pour les coentreprises), de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

- ❖ **La mise en équivalence** : Les sociétés dans lesquelles « ENNAKL AUTOMOBILES » exerce une influence notable, appelées entreprises associées, sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, le cout d'acquisition initial augmente ou diminue de la quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.
Les résultats des sociétés acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle (exclusif ou conjoint) ou l'influence notable est exercé.

2.2. Présentation des postes du bilan

2.2.1. Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif de « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2012 sont constituées essentiellement du prix d'acquisition du logiciel INCADEA pour une valeur brute de 912 381 Dinars.

2.2.2. Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2012 un montant brut de 38 530 494 Dinars.

Le détail de ces immobilisations ainsi que leur amortissement est présenté dans le tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2012.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Taux</i>
Construction	5 %
Matériel de transport	20 %
Inst. Générales, A.A.I.	10 %
Matériel informatique	33,33 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 %

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2012

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS LINEAIRES				
	Cumul des acquisitions au	Acquisitions au	Cession / Reclassements au	Cumul au	Cumul des amortissements au	Dotation aux amortissements	Amortissements des cessions / reclassements au	Cumul des amortissements au	Valeur comptable nette au
	31/12/2011	2012	2012	31/12/2012	31/12/2011	2012	2012	31/12/2012	31/12/2012
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels informatiques	883 088	12 552	-	895 640	822 241	51 967		874 208	21 432
Autres Immob.Incorporelles	8 101	8 641	-	16 742	5 075	5 050		10 126	6 616
Total immobilisations incorporelles	891 189	21 193	-	912 381	827 317	57 017	-	884 334	28 048
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	7 303 882	-	-	7 303 882	-	-		-	7 303 882
Constructions	6 094 771	353 185	8 550 841	14 998 797	4 001 692	545 300		4 546 993	10 451 804
Installation technique	297 490		-	297 490	38 550	14 972		53 522	243 968
A A I Technique	401 966		-	401 966	398 639	1 143		399 782	2 184
A A I Générale	3 184 812	794 304	1 770 334	5 749 450	1 690 369	242 858		1 933 227	3 816 223
Matériels de transport	3 115 773	836 939	(271 656)	3 681 056	1 191 343	566 946	210 854	1 547 435	2 133 621
Equipements de bureau	819 481	56 582	430 842	1 306 905	548 320	51 885		600 205	706 700
Matériels informatiques	1 392 012	86 166	96 637	1 574 815	1 177 128	137 028		1 314 156	260 659
Matériels et outillages	1 938 291	805 988	236 627	2 980 906	1 362 009	118 286		1 480 295	1 500 612
Immobilisations en cours	10 175 890	700 202	(11 085 281)	209 190	-	-		-	209 190
Total immobilisations corporelles	34 724 367	3 633 365	-271 656	38 504 455	10 408 050	1 678 418	210 854	11 875 614	26 628 841
Avances et commandes sur immobilisations	3 418			26 039					26 039
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	35 618 973	3 654 558	-271 656	39 416 836	11 235 367	1 735 435	210 854	12 759 947	26 682 928

2.2.3. Note 4 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2012 un montant net de 20 911 143 Dinars.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Actifs financiers immobilisés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute	22 453 584	20 122 932
Titres de participations	21 545 332	19 625 146
Dépôts et cautionnement	182 488	354
Prêts au personnel sur fonds social	595 339	350 208
Prêts au personnel sur fonds propres	130 426	147 224
Dépréciations	(1 542 442)	(3 250 000)
Valeur nette comptable	20 911 143	16 872 932

Une provision a été constatée pour la valeur totale de la participation du groupe ENNAKL AUTOMOBILES dans le capital de la société S.D.A soit 4 500 000 dinars.

Courant l'exercice 2012 une reprise complémentaire pour un montant de 1 707 558 Dinars a été constatée.

2.2.4. Note 5 : Stocks

Les stocks du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant brut de 45 708 909 Dinars au 31 décembre 2012. Ils sont provisionnés à hauteur de 6,2% et se composent principalement des véhicules neufs, des pièces de rechange, des lubrifiants, des carburants et des travaux en-cours.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser son stock.

Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).

Le stock est réparti comme suit :

Stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute	45 708 909	35 202 447
Stock véhicules neufs	31 478 545	18 812 024
VW/VWU/AUDI	23 873 912	11 969 395
MAN (Bus)	1 379 281	-
PORSCHE	4 044 501	3 083 244
SEAT	2 180 851	3 759 385
Stock encours de dédouanement	133 795	5 775 867
VW/VWU/AUDI	133 795	5 775 867
Pièces de rechange	10 593 389	8 675 238
Stock des travaux en cours	3 397 337	1 881 100
Stock carburants et lubrifiants	105 843	58 218
Dépréciations	(2 855 127)	(791 510)
Valeur nette comptable	42 853 782	34 410 937

2.2.5. Note 6: Clients & comptes rattachés

Le poste clients présente au 31/12/2012 un solde net de 10 784 271 Dinars contre un solde de 10 332 268 Dinars au 31/12/2011. Ce poste se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute	12 276 648	11 869 435
Sous concessionnaires & agents officiels	531 775	322 617
Revendeurs	92 073	156 130
Constructeurs (compte garantie)	842 615	1 449 343
Divers clients	7 525 090	6 223 677
Effets à recevoir	2 114 655	2 611 178
Clients douteux	1 170 438	1 106 489
Dépréciations	(1 492 377)	(1 537 167)
Valeur nette comptable	10 784 271	10 332 268

2.2.6. Note 7: Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2012 un solde de 14 738 184 Dinars contre un solde de 8 532 024 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute	14 907 378	8 702 903
Avances et prêts au personnel	500 847	518 895
Acomptes provisionnels et crédit d'impôt	3 131 946	5 632 497
Report de TVA	419 021	275 782
Autres impôts et taxes	3 603 705	286 146
Débours	2 447	154 832
Fournisseurs avances et acomptes	442 247	718 463
Charges constatées d'avance	444 739	119 665
Produits à recevoir	1 845 284	673 172
Autres comptes débiteurs	4 517 141	323 451
Dépréciations	(169 195)	(170 879)
Valeur comptable nette	14 738 184	8 532 024

2.2.7. Note 8: Placements et autres actifs financiers

Les placements courants du Groupe au 31/12/2012 présentent un solde de 21 227 Dinars contre un solde de 17 909 Dinars détaillé comme suit :

Placements et autres actifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Prêts au personnel sur fonds propres	21 227	17 909
Total	21 227	17 909

2.2.8. Note 9: Liquidités et équivalents de liquidités

La trésorerie du Groupe présente au 31/12/2012 un solde brut de 68 327 138 Dinars contre un solde de 76 076 795 Dinars et se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Placements SICAV	54 930 954	60 031 709
Effets à l'encaissement	5 093 916	1 348 970
Chèques à l'encaissement	32 769	470
Banques	8 258 011	14 689 159
CCP	38	38
Caisse	11 450	6 450
Total	68 327 138	76 076 795

2.2.9. Note Capitaux propres

Le total des capitaux propres consolidés au 31/12/2012 est de 77 813 821 Dinars contre un solde de 73 689 238 Dinars au 31/12/2011.

Les intérêts minoritaires ont passé de 455 Dinars au 31/12/2011 à 565 Dinars au 31/12/2012

Etat des Variations des Capitaux Propres au 31/12/2012					
	Capital Social	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres
<i>En Dinar Tunisien</i>					
Situation au 01/01/2012	30 000 000	27 318 320	16 370 463	455	73 689 238
Affectation de résultat		16 370 463	(16 370 463)		-
Dividendes 2012		(7 500 000)			(7 500 000)
Variation des intérêts minoritaires				110	110
Mouvements portant sur le fond social		(538 839)			(538 839)
Résultat de l'exercice			12 163 312		
Situation au 31/12/2012	30 000 000	35 649 944	12 163 312	565	77 813 821

2.2.9. Note 10 : Passifs non courants

Les Passifs non courants du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2012 un montant de 1 557 925 Dinars détaillé comme suit :

Passifs non courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Provision pour risques & charges	1 411 255	3 034 649
Provision pour départ à la retraite	142 670	143 561
Dépôts & cautionnements	4 000	4 000
Total	1 557 925	3 182 210

2.2.10. Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs présente au 31/12/2012 un solde de 95 182 623 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Fournisseurs locaux	2 970 852	1 649 101
Fournisseurs d'immobilisations	316 229	709 202
Fournisseurs étrangers	89 408 214	73 859 378
Fournisseurs étatiques	1 018	-
Fournisseurs effets à payer	1 110 152	15 230
Fournisseurs retenue de garantie	1 242 363	1 207 646
Fournisseurs factures non parvenues	133 795	5 775 867
Total	95 182 623	83 216 424

2.2.11. Note 12 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2012 un solde de 10 322 475 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Personnel et comptes rattachés	5 265	560 000
Clients avances et acomptes sur commandes	3 620 192	2 936 589
Etats impôts et taxes	2 647 772	4 829 732
Provision pour congés payés	865 063	848 219
Débours douanes	171 198	-
Débours cartes grises	104 474	112 905
Actionnaires dividendes à payer		698
CNSS	761 968	657 355
Assurance groupe	303 350	386 456
Charges à payer	860 057	529 088
Produits constatés d'avances	244 592	21 048
Créditeurs divers	738 543	483 760
Total	10 322 475	11 365 849

2.2.12. Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du Groupe présente au 31/12/2012 un solde brut de 380 588 Dinars et se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
BIAT TUNISAIR IMMAT VW	311 375	459 937
AMEN BANK	540	-
BANQUE ZITOUNA	68 674	-
Total	380 588	459 937

2.3. Présentation des postes de l'état de résultat

2.3.13. Note 14 : Revenus

Le chiffre d'affaires du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalise un montant de 264 495 430 Dinars au 31/12/2012 contre un solde de 275 136 379 Dinars au 31/12/2011, et se détaille comme suit :

Revenus		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Ventes véhicules neufs	225 599 489	243 650 957
Ventes véhicules neufs en hors taxe	8 785 716	7 025 440
Ventes pièces de rechange	25 562 126	23 435 806
Ventes travaux atelier	2 098 460	2 115 945
Ventes garanties pièces de rechange	3 007 106	2 442 986
Ventes garanties mains d'œuvres	71 274	70 950
Ventes carburants	3 653	3 052
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	50 814	49 227
Ventes accessoires véhicules neufs	15 153	89 454
Total chiffre d'affaires:	265 193 792	278 883 817
Remises accordées sur ventes véhicules neufs	(177 743)	(428 956)
Remises accordées sur ventes pièces de rechanges	(520 619)	(3 318 482)
Total chiffre d'affaires net:	264 495 430	275 136 379

2.3.14. Note 15 : Autres produits d'exploitation

Le poste autres produits d'exploitation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalise un montant de 741 262 Dinars au 31/12/2012 contre un solde de 666 554 au 31/12/2011, et se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Ristourne sur chiffre d'affaires constructeurs	388 433	172 769
Ristournes sur les actions marketing	53 449	200 260
Commission sur vente en HT	-	18 265
Ristourne sur chiffre d'affaires local	-	65 536
Inscription 4CV	17 130	24 815
Ventes déchets et autres produits	-	55 188
Ristournes TFP	86 963	75 032
Location	113 675	39 690
Jetons de présence	15 000	15 000
Frais de gestion et autres ventes	66 612	-
Total achats de marchandises	741 262	666 554

2.3.15. Note 16: Variation des stocks

Les variations du stock par rubrique sont détaillées ci-dessous. Le solde de ces variations au 31/12/2012 est un solde négatif de 10 693 958 contre un solde de 41 293 505 Dinars au 31/12/2011.

Variation des stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Stock des travaux encours	1 516 237	1 331 637
Stock Initial	1 881 100	549 463
Stock Final	3 397 337	1 881 100
Stock de véhicules	7 024 449	(42 888 488)
Stock Initial	24 587 891	67 476 378
Stock Final	31 612 340	24 587 891
Stock pièces de rechange	2 105 646	346 009
Stock Initial	8 487 743	8 329 230
Stock Final	10 593 389	8 675 238
Stock lubrifiants	12 580	(80 531)
Stock Initial	42 553	123 084
Stock Final	55 133	42 553
Stock carburants	35 045	(2 132)
Stock Initial	15 665	17 797
Stock Final	50 710	15 665
Total variation des stocks	(10 693 958)	41 293 505

2.3.16. Note 17: Achats de marchandises

Les achats de marchandises du Groupe présentent au 31/12/2012 un solde de 240 111 475 Dinars contre un solde de 195 089 156 Dinars au 31/12/2011. Ce poste se détaille comme suit :

Achats de marchandises		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Achats de Marchandises pièces de rechanges locaux	149 962	277 982
Achats de Marchandises pièces de rechanges étrangers	19 599 008	13 586 226
Achats de Marchandises véhicules neufs	168 834 665	142 636 135
Autres frais achats	49 973 329	36 543 510
Achats lubrifiants	207 124	737 492
Achats carburants	552 862	486 984
Achats pour atelier	181 533	179 458
Frais bancaires sur accreditifs	518 518	425 286
Travaux extérieur	94 473	216 082
Total achats de marchandises	240 111 475	195 089 156

2.3.17. Note 18: Charges du personnel

Le poste charges du personnel de Groupe présente au 31/12/2012 un solde de 10 734 418 Dinars contre un solde de 9 586 769 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de personnel		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Salaires et compléments de salaires	7 816 503	6 631 763
Charges sociales légales	2 800 582	2 490 110
Congés payés	40 513	409 743
Autres Charges (vêtements de travail)	76 820	55 153
Total	10 734 418	9 586 769

2.3.18. Note 19: Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 12 069 619 Dinars au 31/12/2012 contre un solde de 7 740 055 Dinars au 31/12/2011, et se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
STEG	204 496	176 037
SONEDE	29 775	25 025
Commissions sur ventes	1 232 268	1 194 649
Consommation fournitures de bureaux	159 563	113 233
Carburants voitures de service	40 483	46 630
Achats divers	699 066	548 284
Gardiennage et sous traitance générale	779 781	627 288
Remboursements garanties concessionnaires	473 533	328 812
Locations	3 093 588	999 375
Entretiens et réparations	202 015	139 181
Primes d'assurance	172 971	289 477
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	636 137	417 202
Publicité, Publications et relations publiques	1 578 073	1 164 150
Déplacement à l'étranger (billets d'avion)	223 559	111 780
Frais de mission à l'étranger	343 975	126 767
Déplacement en Tunisie	66 864	52 511
Cadeaux, missions et réceptions	143 075	28 514
Frais postaux et frais de télécommunications	258 411	232 901
Personnel intérimaires	220 253	278 642
Frais actes et contentieux	44 829	23 462
Formation professionnel	72 900	40 884
Divers prestations et services	352 045	280 285
Dons et subventions Accordés	28 050	19 008
Jeton de présence	10 000	-
Impôts et taxes	983 645	449 841
Documentations et abonnements constructeurs	20 264	26 118
Total	12 069 619	7 740 055

2.3.19. Note 21: Charges financières nettes

Les autres charges d'exploitation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 82 320 Dinars contre un solde de 220 731 Dinars au 31/12/2011, et se détaille comme suit :

Charges financières nettes		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Intérêts / comptes courants	-	6 639
Frais bancaires	70 002	55 645
Autres charges financières	408	143 920
Gains de change	-	(746)
Pertes de change	11 911	15 272
Total	82 320	220 731

2.3.20. Note 22: Produits des placements

Les produits des placements du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 4 904 085 Dinars au 31/12/2012 contre un solde de 3 074 942 Dinars au 31/12/2011, et se détaille comme suit :

Produits des placements		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Produits sur placement	1 570 215	341 295
Produits sur placement SICAV (en SICAV obligataires)	835 667	485 960
Dividendes reçus	478 620	823 486
Intérêts sur prêts	1 130	1 211
Intérêts créditeurs	176 744	149 547
Autres produits financiers	114 270	23 444
Reprise sur provision des titres de participation	1 727 438	1 250 000
Total	4 904 085	3 074 942

Une reprise sur provision relative aux titres de participations SDA ZITOUNA I a été constatée pour un montant total de 1 727 438 Dinars.

2.3.20. Note 22: Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 638 187 Dinars au 31/12/2012 contre un solde 578 222 Dinars au 31/12/2011, et se détaille comme suit :

Autres gains ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Différence de règlement débours	58 601	20 724
Produits non récurrent	421 330	408 098
Profits sur cession d'immobilisation	158 257	149 399
Total	638 187	578 222

2.3.20. Note 23: Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 194 362 Dinars au 31/12/2012 contre un solde de 1 581 272 Dinars au 31/12/2011, et se détaille comme suit :

Autres pertes ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Pénalités de retards	98 018	77 749
Différences de règlement et débours	57 451	13 454
Autres pertes	38 892	1 490 069
Total	194 362	1 581 272

Tunis, le 22 avril 2013

A l'attention des actionnaires du groupe

«ENNAKL »

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », arrêtés au 31 Décembre 2012 comprenant le bilan ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012, ainsi que les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de 185.640.570 D et un résultat bénéficiaire net de 12.163.312 D, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », arrêtée au 31 Décembre 2012 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

FMBZ KPMG

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

BAC

Kaïs FEKIH

Managing Partner

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (Selon référentiel IFRS)**ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-

La Société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 établis conformément au référentiel IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Kais FEKIH.

Bilan consolidé au 31/12/2012 - Actifs			
<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		912 380	891 189
Amortissements cumulés		(884 334)	(827 317)
Immobilisations incorporelles nettes	3-1	28 046	63 872
Immobilisations corporelles		38 530 494	34 727 784
Amortissements cumulés		(11 875 614)	(10 408 050)
Immobilisations corporelles nettes	3-2	26 654 880	24 319 734
Actifs financiers immobilisés		25 056 653	29 309 617
Dépréciations		(1 542 442)	(3 250 000)
Actifs financiers immobilisés nets	3-3	23 514 211	26 059 617
Total actifs immobilisés		50 197 137	50 443 222
Impôt différé - Actif	3-4	1 321 899	1 022 861
Total actifs non courants		51 519 036	51 466 083
Actifs courants			
Stocks		45 708 909	35 202 447
Dépréciations		(2 855 127)	(791 510)
Stocks nets	3-5	42 853 782	34 410 937
Clients et comptes rattachés		12 276 648	11 869 435
Dépréciations		(1 492 377)	(1 537 167)
Clients et comptes rattachés nets	3-6	10 784 271	10 332 268
Autres actifs courants	3-7	14 722 114	8 517 375
Placements et autres actifs financiers	3-8	21 227	17 909
Liquidités et équivalents de liquidités	3-9	68 327 138	76 076 795
Total actifs courants		136 708 532	129 355 284
Total actifs		188 227 568	180 821 368

Bilan consolidé au 31/12/2012 - Capitaux Propres et Passif

En Dinar Tunisien	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres et passifs		
Capital social	30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées -Part du groupe	35 282 970	26 760 299
Autres capitaux propres	2 773 257	9 274 555
Résultat net consolidé	12 344 028	16 561 510
Total capitaux propres	80 400 254	82 596 364
Réserves consolidés - Intérêts minoritaires	388	352
Résultat de l'exercice - Intérêts minoritaires	176	102
Total intérêts minoritaires	564	455
Passifs		
Passifs non courants		
Impôt différé - Passif	383 139	129
Autres passifs non courants	1 557 925	3 182 210
Total passifs non courants	1 941 064	3 182 339
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	95 182 623	83 216 424
Autres passifs courants	10 322 475	11 365 849
Concours bancaires et autres passifs financiers	380 588	459 937
Total passifs courants	105 885 686	95 042 210
Total passifs	107 826 750	98 224 549
Total capitaux propres et passifs	188 227 568	180 821 368

Etat de Résultat consolidé au 31/12/2012			
En Dinar Tunisien		31/12/2012	31/12/2011
Produits d'exploitation		266 691 282	276 634 234
Revenus	4-1	264 495 430	275 136 379
Autres revenus	4-2	741 262	666 554
Transfert de charges		1 454 590	831 301
Charges d'exploitation		256 254 100	256 750 196
Variation des stocks	4-3	-10 693 958	41 293 505
Achats de marchandises	4-4	240 111 475	195 089 156
Charges de personnel	4-5	10 734 418	9 586 769
Dotations aux amortissements et aux provisions		4 032 546	3 040 711
Autres charges d'exploitation	4-6	12 069 619	7 740 055
Résultat d'exploitation		10 437 182	19 884 038
Charges financières nettes	4-7	82 320	220 731
Produit des placements	4-8	4 799 410	3 058 280
Autres gains ordinaires	4-9	638 187	578 222
Autres pertes ordinaires	4-10	194 362	1 581 272
Résultat des activités courantes avant impôt		15 598 097	21 718 538
Impôt sur les sociétés	4-11	3 253 892	4 971 281
Résultat consolidé		12 344 205	16 621 693
Quote-part dans les sociétés mise en équivalence		0	0
Intérêts minoritaires		176	102
Résultat net - Part du groupe		12 344 028	16 561 510

Etat de Résultat Global consolidé au 31/12/2012		
En Dinar Tunisien	31/12/2012	31/12/2011
Résultat de l'exercice	12 344 028	16 555 476
Impact de la réévaluation des titres détenus en vue d'être cédés	-6 501 298	-3 167 747
Résultat global	5 842 730	13 387 729

Etat des Flux de Trésorerie au 31/12/2012

En Dinar Tunisien		
	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat après impôt	12 344 028	16 561 510
Ajustements pour :	212 455	1 095 570
Amortissements	1 524 581	1 226 205
Provisions	(1 312 126)	(130 636)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du BFR	12 556 483	17 657 080
Variation du BFR	(6 377 345)	6 244 675
Variation des stocks	(10 506 462)	41 592 572
Variations des clients et comptes rattachés	(407 212)	1 636 886
Variation des autres actifs courants	(6 209 477)	670 259
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	19 466 199	(30 965 954)
Variation des autres passifs courants	(1 044 266)	969 048
Réserves consolidées	(8 038 730)	(8 520 703)
Plus ou moins values de cessions	(158 257)	(132 737)
Opération sur fond social	520 860	995 305
Variation de l'impôt différé	63 038	557 798
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 242 176	24 459 553
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 028 961)	(3 401 636)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	205 059	364 974
Décassements provenant de l'acquisition d'actifs financiers disponibles à la vente	(1 920 186)	-
Encaissements/décassements provenant des prêts au personnel	(147 535)	77 590
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 891 624)	(2 959 072)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décassements provenant de distributions de dividendes	(7 500 000)	(7 500 000)
Décassements provenant des mouvements sur le fond social	(520 860)	(995 306)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 020 860)	(8 495 306)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	75 616 858	62 611 683
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(7 670 308)	13 005 175
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	67 946 550	75 616 858

Etat des Variations des Capitaux Propres au 31/12/2012

	Capital Social	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres
En Dinar Tunisien						
Situation au 31/12/2011	30 000 000	26 760 299	9 274 554	16 561 510	455	82 596 364
Affectation résultat 2010		16 561 510	-	16 561 510		-
Dividendes 2010		(7 500 065)				(7 500 065)
Résultat consolidé au 31/12/2012				12 344 028		12 344 028
Variation intérêts des minoritaires					109	109
Mouvements portant sur le fond social		(538 774)			-	538 774
Réserves de réévaluation en juste valeur			(6 501 298)		-	6 501 298
Situation au 31/12/2012	30 000 000	35 282 970	2 773 256	12 344 028	564	80 400 254

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS

« ENNAKL AUTOMOBILES »

31/12/2012

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « **CAR GROS** » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

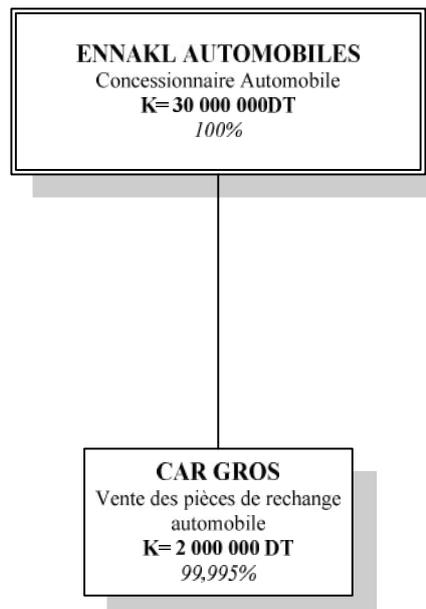
Structure du Capital au 31 Décembre 2012

- Capital Social: 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

Activité du groupe:

Le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE et SEAT** et des pièces de rechange des dits marques ainsi que le service après vente.

Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



En absence d'une situation comptable arrêtée au 31/12/2012, la société SDA ZITOUNA I n'a pas été prise en compte au niveau du périmètre de consolidation au 31 décembre 2012. Cependant les titres de participations dans son capital et représentant au 31/12/2012 48% ont été reprise au niveau des immobilisations financières de la société ENNAKL AUTOMOBILES et la société CAR GROS pour leur valeur d'acquisition.

2. Notes aux états financiers

2.1. Note 1 : Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

2.1.1. Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2012 conformément aux normes comptables IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31/12/2012.

2.1.2. Principales méthodes comptables

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.

La juste valeur des immobilisations reçues à titre gratuit est constatée parmi les capitaux propres (subvention d'investissement). Cette valeur est ensuite rapportée au résultat selon la durée d'amortissement de l'immobilisation en question.

- **Les immobilisations financières** initialement comptabilisées au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- **Les stocks** évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen unitaire pondéré calculé à la fin de la période. « ENNAKL AUTOMOBILES » utilise la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks.
A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées pour tenir compte des moins-values constatées sur les articles ne présentant plus d'usage ou de valeur réalisable nette suffisante pour couvrir leur coût historique.
- **Les liquidités & équivalents de liquidités** constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements en bons de trésor et en comptes à terme quelque soit leur maturité.

2.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation

- **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :
 - La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
 - La société filiale : « CAR GROS »

- **Méthodes de consolidation** : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :
- ❖ **L'intégration globale** : Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :
 - *au niveau du bilan*, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs, après élimination et retraitement des comptes, et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;
 - *au niveau de l'état de résultat*, à reprendre tous les postes de charges et de produits, après élimination et retraitement de certaines opérations, puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux intérêts minoritaires.
- **Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.
- **Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.
- **Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.
- **Conversion des états financiers des entités étrangères autonomes** : Pour incorporer les états financiers de l'entité étrangère établis, en monnaie fonctionnelle, dans ceux de la société mère, qui se sert d'une monnaie de présentation différente de la monnaie fonctionnelle :
 - le taux de clôture est utilisé pour convertir tous les actifs et les passifs ;
 - le taux de change moyen de l'année est utilisé pour convertir les produits et les charges.

Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans les capitaux propres. Ce sont des écarts de conversion qui sont ventilés entre la part revenant au groupe consolidé et la part revenant aux intérêts minoritaires.
- ❖ **L'intégration proportionnelle** : Cette méthode est utilisée lorsque les contrats organisant le contrôle d'une société prévoient un contrôle conjoint des deux partenaires. Une société de ce type est appelée coentreprise. Dans ce cas, la quote-part du Groupe de chacun des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées (à hauteur de la part d'intérêt détenue par le Groupe pour les coentreprises), de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).
- ❖ **La mise en équivalence** : Les sociétés dans lesquelles « ENNAKL AUTOMOBILES » exerce une influence notable, appelées entreprises associées, sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, le cout d'acquisition initial augmente ou diminue de la quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Les résultats des sociétés acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle (exclusif ou conjoint) ou l'influence notable est exercé.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31/12/2012 une valeur nette comptable s'élevant à 28 048 TND contre une valeur de 63 872 TND au 31/12/2011, et se détaillant comme suit :

Immobilisations incorporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute des immobilisations incorporelles	912 380	891 189
Logiciels informatiques	895 640	883 088
Autres immobilisations incorporelles	16 742	8 101
Dépréciations	884 334	827 317
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	28 046	63 872

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2012 une valeur nette comptable s'élevant à 26 654 880 TND contre 24 319 734 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Immobilisations corporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute des immobilisations corporelles	38 530 494	34 727 784
Terrains	7 303 882	7 303 882
Constructions	14 998 797	6 094 771
Installation technique	297 490	297 490
A A I Technique	401 966	401 966
A A I Générale	5 749 450	3 184 812
Matériels de transport	3 681 056	3 115 773
Equipements de bureau	1 306 905	819 482
Matériels informatique	1 574 815	1 392 012
Matériels et outillages	2 980 906	1 938 291
Immobilisations en cours	209 190	10 175 890
Avances et commandes sur immobilisations	26 039	3 418
Dépréciations	11 875 614	10 408 050
Dépréciation des constructions	4 546 993	4 001 692
Dépréciation des installations techniques	53 522	38 550
Dépréciation A A I technique	399 782	398 639
Dépréciation A A I Générale	1 933 227	1 690 369
Dépréciation des matériels de transport	1 547 435	1 191 343
Dépréciation des équipements de bureau	600 205	548 320
Dépréciation des matériels informatiques	1 314 156	1 177 128
Dépréciation des matériels et outillages	1 480 295	1 362 009
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	26 654 880	24 319 734

3.3. Actifs financiers immobilisés

Les actifs financiers immobilisés s'élèvent au 31/12/2012 en valeur nette à 23 514 211 TND contre 26 059 617 TND au 31/12/2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Actifs financiers immobilisés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute	25 056 653	29 309 617
Actifs financiers disponibles à la vente	24 318 588	28 899 700
Dépôts et cautionnements	182 488	354
Prêts au personnel sur fonds social	425 151	262 339
Prêts au personnel fonds propres	130 426	147 224
Dépréciations	1 542 442	3 250 000
Valeur nette comptable	23 514 211	26 059 617

1 Actifs financiers disponibles à la vente		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
A.T.L	7 886 617	9 956 142
ATTIJARI BANK	11 931 970	14 443 557
Autres titres	4 500 000	4 500 000
Total	24 318 588	28 899 699

3.4. Impôt différé

Les impôts différés actif totalisent au 31/12/2012 une valeur nette comptable s'élevant à 1 321 899 TND contre 1 022 861 TND au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Impôt différé - Actif		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Provision pour dépréciation des titres de participation	725 000	725 000
Provision pour risques et charges	56 018	-
Provision pour dépréciation des stocks	356 668	158 302
Provision pour dépréciation des créances clients	5 630	5 630
Autres provisions non déductibles	45 296	45 296
Pertes et gains de change latents	112 378	19 936
Annulation des charges à répartir	-	66 114
Annulation des profit internes sur cessions des immobilisations	20 908	2 583
Total	1 321 899	1 022 861

Les impôts différés passif totalisent au 31/12/2012 une valeur nette comptable s'élevant à 383 139 TND contre 129 TND au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Impôt différé - Passif		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Annulation des amortissements relatifs aux profits internes sur cession des immobilisations	907	129
Reprise sur dépréciation des titres de participation	382 232	-
Total	383 139	129

3.5. Stocks

Les stocks se composent essentiellement de stocks de véhicules neufs et totalisent au 31/12/2012 une valeur nette comptable de 42 853 782 TND contre 34 410 937 TND au 31/12/2011 :

Stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute	45 708 909	35 202 447
Stock véhicules neufs	31 478 545	18 812 024
VW/WU/AUDI	23 873 912	11 969 395
MAN (Bus)	1 379 281	-
PORSCHE	4 044 501	3 083 244
SEAT	2 180 851	3 759 385
Stock encours de dédouanement	133 795	5 775 867
VW/WU/AUDI	133 795	5 775 867
Pièces de rechange	10 593 389	8 675 238
Stock des travaux en cours	3 397 337	1 881 100
Stock carburants et lubrifiants	105 843	58 218
Dépréciations	(2 855 127)	(791 510)
Valeur nette comptable	42 853 782	34 410 937

3.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés totalisent au 31/12/2012 une valeur nette comptable s'élevant à 10 784 271 TND contre 10 332 268 au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Clients et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute	12 276 647	11 869 435
Sous concessionnaires & agents officiels	531 775	322 617
Revendeurs	92 073	156 130
Constructeurs (compte garantie)	842 615	1 449 343
Divers clients	7 525 090	6 223 677
Effets à recevoir	2 114 655	2 611 178
Clients douteux	1 170 438	1 106 489
Dépréciations	(1 492 377)	(1 537 167)
Valeur Nette comptable	10 784 271	10 332 268

Remarque : La politique de provisionnement des créances douteuses du groupe ENNAKI est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

3.7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2012 en valeur nette à 14 722 114 TND contre 8 517 375 TND au 31/12/2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute	14 891 308	8 688 254
Avances et prêts au personnel	484 777	504 246
Acomptes provisionnels et crédit d'impôt	3 131 946	5 632 497
Report de TVA	419 021	275 782
Autres impôts et taxes	3 603 705	286 146
Débours	2 447	154 832
Fournisseurs avances et acomptes	442 247	718 463
Charges constatées d'avance	444 739	119 665
Produits à recevoir	1 845 284	673 172
Autres comptes débiteurs	4 517 141	323 451
Dépréciations	(169 195)	(170 879)
Valeur comptable nette	14 722 114	8 517 375

3.8. Placements et autres actifs financiers

Le solde des placements et autres actifs financiers de 21 227 TND au 31/12/2012 contre une valeur de 17 909 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Placements et autres actifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Prêts au personnel sur fonds propres	21 227	17 909
Total	21 227	17 909

3.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/0122012 à 68 327 138 TND contre 76 076 795 DT au 31/12/2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Placements SICAV	54 930 954	60 031 709
Effets à l'encaissement	5 093 916	1 348 970
Chèques à l'encaissement	32 769	470
Banques	8 258 011	14 689 159
CCP	38	38
Caisse	11 450	6 450
Total	68 327 138	76 076 795

3.10. Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31/12/2012 à un montant de 80 400 254 TND contre 82 596 364 TND au 31/12/2011. Le total des intérêts minoritaires au 31/12/2012 est de 564 TND contre 455 TND au 31/12/2011.

Remarque : Un état des variations des capitaux propres au 31/12/2012 est présenté en annexe à ces états financiers.

3.11. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31/12/2012 à un montant de 1 557 925 TND contre 3 182 378 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Passifs non courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Provision pour risques & charges	1 411 255	3 034 649
Provision pour départ à la retraite	142 670	143 561
Dépôts & cautionnements	4 000	4 000
Total	1 557 925	3 182 210

3.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2012 à un montant de 95 182 623 TND contre 83 216 424 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Fournisseurs locaux	2 970 852	1 649 101
Fournisseurs d'immobilisations	316 229	709 202
Fournisseurs étrangers	89 408 214	73 859 378
Fournisseurs étatiques	1 018	-
Fournisseurs effets à payer	1 110 152	15 230
Fournisseurs retenue de garantie	1 242 363	1 207 646
Fournisseurs factures non parvenues	133 795	5 775 867
Total	95 182 623	83 216 424

3.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2012 à un montant de 10 322 475 TND contre 11 365 849 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Autres passifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Personnel et comptes rattachés	5 265	560 000
Clients avances et acomptes sur commandes	3 620 192	2 936 589
Etats impôts et taxes	2 647 772	4 829 732
Provision pour congés payés	865 063	848 219
Débours douanes	171 198	-
Débours cartes grises	104 474	112 905
Actionnaires dividendes à payer	-	698
CNSS	761 968	657 355
Assurance groupe	303 350	386 456
Charges à payer	860 057	529 088
Produits constatés d'avances	244 592	21 048
Créditeurs divers	738 543	483 760
Total	10 322 475	11 365 849

3.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2012 à un montant de 380 588 TND contre 459 937 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
BIAT TUNISAIR IMMAT VW	311 375	459 937
AMEN BANK	540	-
BANQUE ZITOUNA	68 674	-
Total	380 588	459 937

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 un montant de 264 495 430 TND contre 275 136 379 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Ventes véhicules neufs	225 599 489	243 650 957
Ventes véhicules neufs en hors taxe	8 785 716	7 025 440
Ventes pièces de rechange	25 562 126	23 435 806
Ventes travaux atelier	2 098 460	2 115 945
Ventes garanties pièces de rechange	3 007 106	2 442 986
Ventes garanties mains d'œuvres	71 274	70 950
Ventes carburants	3 653	3 052
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	50 814	49 227
Ventes accessoires véhicules neufs	15 153	89 454
Total chiffre d'affaires:	265 193 792	278 883 817
Remises accordées sur ventes véhicules neufs	(177 743)	(428 956)
Remises accordées sur ventes pièces de rechanges	(520 619)	(3 318 482)
Total chiffre d'affaires net:	264 495 430	275 136 379

4.2. Autres revenus

Les autres revenus s'élève au 31/12/2012 à un montant de 741 262 TND contre 666 554 TND au 31/12/2011. Le détail de cette rubrique est ci-dessous présenté :

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Ristourne sur chiffre d'affaires constructeurs	388 433	172 769
Ristournes sur les actions marketing	53 449	200 260
Commission sur vente en HT	-	18 265
Ristourne sur chiffre d'affaires local	-	65 536
Inscription 4CV	17 130	24 815
Ventes déchets et autres produits	-	55 188
Ristournes TFP	86 963	75 032
Location	113 675	39 690
Jetons de présence	15 000	15 000
Frais de gestion et autres ventes	66 612	-
Total achats de marchandises	741 262	666 554

4.3. Variation des stocks

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 un montant négatif de 10 693 958 TND contre 41 293 505 TND au 31/12/2011. Le détail de cette rubrique est ci-dessous présenté :

Variation des stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Stock des travaux encours	1 516 237	1 331 637
Stock Initial	1 881 100	549 463
Stock Final	3 397 337	1 881 100
Stock de véhicules	7 024 449	(42 888 488)
Stock Initial	24 587 891	67 476 378
Stock Final	31 612 340	24 587 891
Stock pièces de rechange	2 105 646	346 009
Stock Initial	8 487 743	8 329 230
Stock Final	10 593 389	8 675 238
Stock lubrifiants	12 580	(80 531)
Stock Initial	42 553	123 084
Stock Final	55 133	42 553
Stock carburants	35 045	(2 132)
Stock Initial	15 665	17 797
Stock Final	50 710	15 665
Total variation des stocks	(10 693 958)	41 293 505

4.4. Achats de marchandises

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 un montant de 240 111 475 TND contre 195 089 156 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Achats de marchandises		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Achats de Marchandises pièces de rechanges locaux	149 962	277 982
Achats de Marchandises pièces de rechanges étrangers	19 599 008	13 586 226
Achats de Marchandises véhicules neufs	168 834 665	142 636 135
Autres frais achats	49 973 329	36 543 510
Achats lubrifiants	207 124	737 492
Achats carburants	552 862	486 984
Achats pour atelier	181 533	179 458
Frais bancaires sur accreditifs	518 518	425 286
Travaux extérieur	94 473	216 082
Total achats de marchandises	240 111 475	195 089 156

4.5. Charges de personnel

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31/12/2012 un montant de 10 734 418 TND contre 9 586 769 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Frais de personnel		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Salaires et compléments de salaires	7 816 503	6 631 763
Charges sociales légales	2 800 582	2 490 110
Congés payés	40 513	409 743
Autres Charges (vêtements de travail)	76 820	55 153
Total	10 734 418	9 586 769

4.6. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 un montant de 12 069 612 TND contre 7 740 055 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
STEG	204 496	176 037
SONEDE	29 775	25 025
Commissions sur ventes	1 232 268	1 194 649
Consommation fournitures de bureaux	159 563	113 233
Carburants voitures de service	40 483	46 630
Achats divers	699 066	548 284
Gardiennage et sous traitance générale	779 781	627 288
Remboursements garanties concessionnaires	473 533	328 812
Locations	3 093 588	999 375
Entretiens et réparations	202 015	139 181
Primes d'assurance	172 971	289 477
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	636 137	417 202
Publicité, Publications et relations publiques	1 578 073	1 164 150
Déplacement à l'étranger (billets d'avion)	223 559	111 780
Frais de mission à l'étranger	343 975	126 767
Déplacement en Tunisie	66 864	52 511
Cadeaux, missions et réceptions	143 075	28 514
Frais postaux et frais de télécommunications	258 411	232 901
Personnel intérimaires	220 253	278 642
Frais actes et contentieux	44 829	23 462
Formation professionnel	72 900	40 884
Divers prestations et services	352 045	280 285
Dons et subventions Accordés	28 050	19 008
Jeton de présence	10 000	-
Impôts et taxes	983 645	449 841
Documentations et abonnements constructeurs	20 264	26 118
Total	12 069 619	7 740 055

4.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31/12/2012 à un montant de 82 320 TND contre 220 731 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Charges financières nettes		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Intérêts / comptes courants	-	6 639
Frais bancaires	70 002	55 645
Autres charges financières	408	143 920
Gains de change	-	(746)
Pertes de change	11 911	15 272
Total	82 320	220 731

4.8. Produits des placements

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 un montant de 4 799 410 TND contre un solde de 3 058 280 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Produits des placements		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Produits sur placement	1 570 215	341 295
Produits sur placement SICAV (en SICAV obligataires)	835 667	485 960
Dividendes reçus	478 620	823 486
Intérêts sur prêts	1 130	
Intérêts créditeurs	176 744	157 539
Autres produits financiers	9 595	-
Reprise sur provision des titres de participation	1 727 438	1 250 000
Total	4 799 410	3 058 280

4.9. Autres gains ordinaires

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à un montant de 638 187 TND contre 578 222 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Autres gains ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Différence de règlement débours	58 601	20 724
Produits non récurrent	421 330	408 098
Profits sur cession d'immobilisation	158 257	149 399
Total	638 187	578 222

4.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent au 31/12/2012 un montant de 194 362 TND contre 1 581 272 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Autres pertes ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Pénalités de retards	98 018	77 749
Différences de règlement et débours	57 451	13 454
Autres pertes	38 892	1 490 069
Total	194 362	1 581 272

4.11. Impôt sur les sociétés

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 un montant de 3 253 892 TND contre 4 971 281 TND au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Impôts sur les sociétés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Charge d'impôt exigible	3 208 713	5 034 063
Charge d'impôt différée	45 179 -	62 782
Total	3 253 892	4 971 281

Tunis, 22 Avril 2013

A l'attention des actionnaires de la société

«ENNAKL »

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS **ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers établis conformément au référentiel IFRS

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers joints, de la société « ENNAKL », arrêtés au 31 Décembre 2012 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des variations des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité de la direction pour l'établissement et la présentation des états financiers

L'ensemble des informations présentées dans les états financiers relève de l'unique responsabilité des dirigeants de la société citée en référence. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des sujets décrits ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que la les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées dans ce contexte, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les documents que nous avons visés au 31 décembre 2012, dont le bilan présente un total de 188,227 millions de dinars tunisiens ainsi que des capitaux propres de 80,400 millions de dinars tunisiens, le compte de résultat un bénéfice net consolidé de 12,344 millions de dinars tunisiens, et dont l'état des flux de trésorerie présentant une variation négative de la trésorerie de 7,670 millions de dinars tunisiens ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel IFRS.

FMBZ KPMG

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

BAC

Kaïs FEKIH

Managing Partner